

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 29 septembre 1999, à 19 h 30
Hôtel Le Dauphin
600, boulevard St-Joseph
Drummondville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1999..... 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

FÉDÉRATIONS DE L'UPA: CENTRE-DU-QUÉBEC, LOTBINIÈRE-MÉGANTIC

DENIS BILODEAU ET LÉONARD CHABOT 2

GÉRARD FRÉCHETTE..... 29

REPRISE DE LA SÉANCE..... 34

ENVIR-ACTION

FRANCINE BERTRAND ET PIERRE MORIN 34

DROIT DE RECTIFICATION:

CAMILLE DESMARAIS 63

PIERRE MORIN 66

DENIS BILODEAU 70

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir et bienvenue à chacun, chacune d'entre vous! Juste pour la bonne tenue de la soirée, je vous rappelle qu'il y a du café à l'arrière, si vous en désirez. C'est également une salle non-fumeur, cela va de soi.

10 Je rappelle rapidement le mandat. Donc, nous sommes une Commission de trois membres que j'ai le plaisir et le bonheur de présider, en compagnie de madame Gisèle Gallichan et de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Le ministre a donné mandat au Bureau d'audiences de tenir audience sur la gestion de l'eau au Québec, un mandat qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Et comme vous savez bien, la procédure du Bureau prévoit une démarche en deux temps.

20 Un premier temps consacré aux questions pour construire l'information et assurer ce qu'on peut appeler la mise en oeuvre des différentes problématiques reliées à l'eau de la part des citoyens et des groupes de citoyens qui interviennent.

25 Dans cette première partie qui vient de se terminer au tout début de septembre, nous avons parcouru les dix-sept régions du Québec, nous avons tenu onze rencontres thématiques et nous avons également rencontré sur leur territoire, suite à une entente, les nations amérindiennes conventionnées, les Cris et les Inuit. Je rappelle que toute cette information est présente non seulement sous forme papier mais également sous forme électronique, accessible sur le site du Bureau. C'est une documentation très considérable. Il y a plus de 8 000 pages de transcription.

30 Et nous arrivons maintenant à la deuxième partie de l'audience, la deuxième partie qui est essentiellement consacrée à l'expression d'opinions dans le cadre de mémoires. Si, dans un premier temps, nous avons essayé de chercher l'état des faits et des connaissances, nous arrivons maintenant à la reconstruction de la pensée maintenant à partir de la contribution des citoyens, des citoyennes et des groupes dans le cadre de mémoires où les gens viennent
35 essayer de nous convaincre qu'une politique cohérente de l'eau doit aller en tel sens ou en tel sens, ou obtenir telle ou telle priorité, selon les intérêts et selon les convictions des groupes que nous rencontrons.

40 Pour la tournée de cette deuxième partie, nous avons commencé cette semaine, donc lundi, mardi pour la région de Chaudière-Appalaches, aujourd'hui et demain pour la région de Centre-du-Québec, et nous prévoyons continuer la tournée selon une programmation des régions que vous avez vue et qui devrait nous mener à la fin novembre. Il nous restera à peu près trois mois pour produire le rapport final qui devrait être normalement donné au ministre le 15 mars.

45

50

55

Dans le déroulement de la soirée, ce soir, deux groupes et une personne se sont annoncés, ont demandé de venir présenter leur mémoire. Ce que je vous demande, je vous demande de nous résumer votre mémoire car vous nous avez déposé une copie papier, nous avons lu ce mémoire. Nous essayons de vous consacrer à peu près une demi-heure. Ce n'est pas un cadre absolument contraignant dans la mesure où on n'a pas foule ce soir, il n'y a pas beaucoup de mémoires. Mais nous vous demandons de résumer votre mémoire et nous essaierons ensuite de vous poser un certain nombre de questions pour bien comprendre le point de vue que vous avez ou vérifier le point de vue que vous avez avec d'autres points de vue que nous avons entendus, pour essayer de comprendre l'ensemble des tenants et aboutissants de votre position. Notre visée, c'est de bien comprendre ce que vous voulez nous dire.

60

Je rappelle que la procédure permet à toute personne dans l'audience d'user d'un droit de rectification. Si dans les communications qui sont faites, il y a des erreurs de faits, il est permis, à la fin de la soirée, il y a un temps consacré à ça, qu'on appelle un droit de rectification. Ce n'est pas un droit argumentaire. Ce n'est pas un droit de réfutation, ce n'est pas un droit pour dire que l'autre pense de travers, mais c'est un droit juste pour dire si, au plan des faits, il y a des choses qui ne sont pas conformes à la documentation ou aux données.

65

70

Voilà donc pour l'essentiel. Pour ce qui est de la publicité, de la publication des mémoires, dès l'instant où vous présentez le mémoire à la Commission, il devient public. Si vous le changez, c'est pour ça qu'on ne le rend pas public avant parce que vous pouvez changer d'idée, vous pouvez ne pas vouloir, même si on a reçu le mémoire une semaine à l'avance, nous n'avons pas le droit de le rendre public. Vous, vous avez le droit de le rendre public, il n'y a aucun problème, il vous appartient. Mais, de notre côté, c'est en le présentant ici qu'il devient public. Alors s'il y a des journalistes, on vous donne les documents tout de suite mais il y a embargo jusqu'au moment où le mémoire est présenté. Alors ça va pour l'ensemble du cadre.

75

J'inviterai maintenant, s'il vous plaît, la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec et de Lotbinière-Mégantic à venir présenter son mémoire. Bonsoir, messieurs!

M. DENIS BILODEAU :

80

Madame, messieurs les commissaires, bonsoir! Il me fait plaisir d'être parmi vous ce soir pour vous présenter le mémoire de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec et mon collègue fera de même au niveau de Lotbinière-Mégantic.

85

Mon nom est Denis Bilodeau. Je suis président de la Fédération générale de l'UPA du Centre-du-Québec.

M. LÉONARD CHABOT :

90

Bonsoir! Moi, mon nom, c'est Léonard Chabot, président de la Fédération de Lotbinière-Mégantic. Je suis producteur laitier et une production en voie de développement, une production d'autruches.

LE PRÉSIDENT :

D'autruches? Ah! bon.

95

M. DENIS BILODEAU :

100

Alors au niveau de notre mémoire, vous avez mentionné que vous aimeriez peut-être avoir un résumé, sauf qu'il n'est pas tellement long. Je pense qu'étant déjà une espèce de résumé par rapport à la situation qu'on a à vous démontrer ce soir, il se répartit, on le retrouve au niveau de sept chapitres et je pense que ça décrit bien la situation par rapport à notre position sur une base régionale. C'est sûr qu'il y aura une position provinciale qui sera présentée par la Confédération mais nous autres, on le présente ici dans un contexte régional.

105

Du fait qu'on est deux fédérations régionales sur le territoire du Centre-du-Québec, la région économique du Centre-du-Québec qui est la région 17, donc on se partage le territoire. Il y a cinq MRC à l'intérieur de la région 17 et la Fédération Lotbinière-Mégantic a une MRC, la MRC de l'Érable, et on se partage aussi une autre MRC, la MRC de Bécancour.

110

Alors le présent mémoire n'a pas pour but de se substituer à celui soumis par l'UPA. En conséquence, pour ce qui concerne les orientations et politiques de l'UPA en matière de gestion de l'eau, nous vous référons à ce document de portée provinciale qui viendra dans une date ultérieure.

115

Notre mémoire, pour sa part, est de portée régionale et traduit la réalité agricole de la région administrative Centre-du-Québec. Il se veut donc complémentaire à celui de l'UPA. Nous espérons qu'il saura apporter un éclairage intéressant et une dimension nouvelle pour votre Commission.

120

Alors ce qu'on retrouve au niveau du premier chapitre en fin du compte, on décrit le contexte général de l'activité agricole qui est à l'intérieur de notre région.

125

C'est au nom de 3 995 exploitations agricoles de la région Centre-du-Québec que nous vous présentons nos préoccupations et principales actions en matière de gestion de l'eau.

130

De façon à bien vous situer par rapport à notre région, nous vous dresserons d'abord un portrait sommaire de l'agriculture sur le territoire. Deux fédérations de l'UPA sont présentes dans la région, soit la Fédération du Centre-du-Québec et la Fédération Lotbinière-Mégantic. Environ 13 % des entreprises agricoles de la province de Québec sont localisées dans la région du Centre-du-Québec.

L'agriculture procure des emplois directs et indirects à près de 17 000 personnes dont près de la moitié sont des emplois liés directement aux activités agricoles. L'industrie laitière est de loin la plus importante avec plus de 1 600 entreprises. Ce secteur génère des recettes brutes de 325 millions \$ annuellement. Les autres productions en ordre décroissant d'importance sont le bovin de boucherie, les céréales et protéagineux, le porc et l'acériculture. On compte également plusieurs entreprises agricoles ovines et caprines pour ne nommer que celles-là.

LE PRÉSIDENT :

Excusez mon ignorance. «Caprines», c'est quoi?

M. DENIS BILODEAU :

La production de chèvres.

LE PRÉSIDENT :

Chèvres? Merci.

M. DENIS BILODEAU :

C'est une production qui est en émergence, qui se développe de ce temps-là. Le développement de l'agriculture au cours des dernières décennies a subi des modifications profondes tant au niveau des techniques de production qu'au niveau de la vision des entreprises.

Ainsi, on remarque une diminution du nombre de fermes et une augmentation de la concentration des entreprises. Cet état de fait amène une pression plus importante sur l'environnement. Cependant, sur la majorité de son territoire, la grande région du Centre-du-Québec n'est pas aux prises avec des problèmes majeurs au niveau de la gestion des fumiers de par le développement de ses entreprises. Toutefois, dans certains secteurs, les productions font des pressions plus grandes sur l'environnement. C'est pourquoi il importe de favoriser un développement harmonieux des entreprises agricoles de ces secteurs avec l'environnement.

Le cheminement du milieu agricole régional. Depuis 1992, les producteurs et productrices agricoles ont, à leur manière, par différents moyens, travaillé à améliorer l'équilibre écologique de l'agroécosystème. Ainsi, au cours des dernières années, nos fédérations ont participé à l'organisation de plusieurs activités d'information et de sensibilisation.

Dans toutes nos actions menées auprès de notre collectivité agricole, nous cherchons constamment à promouvoir que tout développement agricole intègre la prise en compte des impératifs sociaux, environnementaux, fauniques et sanitaires, tout ceci en complémentarité avec une réalité agroéconomique qui se veut compétitive et évolutive.

Déjà, depuis 1988, plusieurs programmes gouvernementaux se sont succédés avec comme objectif l'amélioration de la gestion des fumiers. Si on part du début avec le programme PAAGFF, a suivi le programme PAIA et, maintenant, cette année, c'est le programme Prime-Vert.

Avant 1998, ces programmes ont permis à plusieurs entreprises de se doter de structures d'entreposage étanches de fumiers, principalement pour la gestion du liquide. Depuis 1998, les travaux et les investissements se sont accentués pour les installations sous régie solide. À ce jour, on estime à plus de 50 millions \$ les investissements réalisés dans la région, incluant les aides gouvernementales, et ce n'est pas terminé. Ainsi, on peut s'attendre à ce que la majorité des 1 175 entreprises - environ 66 % - qui restent à se conformer le seront d'ici l'an 2003.

Il a été démontré que pour les fumiers, l'entreposage inadéquat n'est pas la principale source de pollution des cours d'eau. Bien que des investissements massifs soient et seront faits pour les structures d'entreposage, l'épandage demeure la source la plus importante de perte d'azote dans l'environnement. Ce type de pollution n'est pas ponctuelle comme l'entreposage, mais diffuse, ce qui implique une approche très différente pour solutionner le problème.

Peu de ressources ont toutefois été allouées pour permettre la réalisation d'actions concrètes en ce sens. La solution simple en apparence consiste à mieux gérer les épandages de fumiers et cela revient à dire qu'il faut changer non seulement les équipements mais surtout les mentalités. Des pas sont déjà entrepris dans cette voie. Le regroupement des producteurs en clubs agroenvironnementaux en est un exemple. Bien plus qu'une simple gestion de fumiers, ces clubs permettront de développer une vision globale de l'entreprise dans une optique d'agriculture durable.

Malgré l'importance du défi de l'assainissement agricole dans la région, il faut souligner qu'on nous demande aujourd'hui de valoriser, à des fins agricoles, les boues générées par les systèmes d'assainissement municipaux et industriels.

Mais qu'à cela ne tienne, la classe agricole s'est engagée à relever le défi. Le sol et l'eau étant les ressources de base pour vivre de l'agriculture, et nos membres sont de plus en plus sensibles à cette question.

Des réalisations agroenvironnementales qui ont été réalisées à date. Dans l'esprit d'un engagement accru en agroenvironnement, les fédérations de l'UPA ont développé une expertise en matière de gestion des ressources renouvelables qui les a amenées à modifier son approche terrain. L'appui à la mise sur pied d'un réseau de six clubs agroenvironnementaux - qu'on retrouve en annexe - couvrant l'ensemble de son territoire n'est pas étranger à ce changement.

Dans les faits, les regroupements des producteurs au sein de ces clubs - en moyenne 35 producteurs par club, ce qui veut dire à peu près 35 entreprises - a entraîné une modification

rapide des techniques de production et d'exploitation des ressources qui a eu pour conséquence de freiner brusquement les impacts négatifs en agroenvironnement.

220 La protection des bandes riveraines, la diminution des intrants chimiques et la diminution des pesticides, pour ne nommer que ceux-là, sont des exemples de régie agricole qui ont un impact notable et vérifiable sur la diminution actuelle de la pollution d'origine agricole.

225 Ces clubs sont dirigés par des écoconseillers qui se rencontrent à tous les mois pour partager leur expérience et discuter avec les autres intervenants du milieu, soit les agents régionaux de Lotbinière-Mégantic et du Centre-du-Québec, de même que les représentants du ministère de l'Agriculture.

230 Les fédérations de l'UPA ont aussi appuyé des activités de démonstration et de sensibilisation à la ferme en partenariat avec le CDAQ, le MAPAQ et les institutions locales d'enseignement. Notons la réalisation par un groupe de producteurs d'un Forum en agroenvironnement à Drummondville qui a attiré plus de 180 producteurs l'hiver dernier. Aussi, deux autres journées d'importance ont aussi été organisées, soit la journée «Une structure d'entreposage adaptée à mes besoins», autrement dit qui décrivait le besoin de l'entreprise par rapport à la gestion de ses fumiers, et une autre journée «Le phosphore, ça concerne tout le monde».

240 Il faut préciser ici que toutes ces activités se sont déroulées pendant la réalisation du portrait agroenvironnemental. À cet effet, on remarque un niveau élevé de responsabilisation de la part des producteurs lorsqu'on constate le fort pourcentage de participation, soit plus de 80 % qui ont répondu au sondage qu'on leur avait présenté.

245 Ce chiffre témoigne en quelque sorte de l'assurance des producteurs en regard de leurs pratiques agricoles et sur leur désir d'améliorer leur savoir-faire. On note également que les producteurs se sont impliqués dans la réalisation de publicités télévisées pendant l'hiver 1999. Ces publicités avaient pour objectif d'informer le monde agricole et les citoyens en général de la tenue du recensement dans les campagnes québécoises.

250 Par ailleurs, les fédérations de l'UPA, de par leurs agents régionaux en agroenvironnement, ont tenu à informer continuellement les producteurs sur la stratégie agroenvironnementale de l'UPA et à fournir les moyens pour parvenir à maîtriser les nouvelles pratiques en agriculture durable.

255 Toujours en ce qui concerne le domaine des communications, nous avons publié des périodiques et des articles de sensibilisation en agroenvironnement. Exemple: guide de distance d'épandage, journal ICARE, journal La Petite Terre, etc. les congrès des secteurs de l'UPA ont aussi servi de tremplin médiatique pour démontrer l'impact de la surfertilisation des sols en azote et en phosphore.

260 Enfin, le dynamisme des producteurs et leur autoresponsabilisation en matière
d'agroenvironnement ont également été soulignés lors du Bal des Moissons qui s'est tenu à
Victoriaville à l'automne dernier, à l'intérieur duquel il y avait 600 personnes qui y participaient et
la remise du premier trophée en agroenvironnement. C'était une première qu'on faisait. Ça
valorisait les entreprises qui avaient fait des efforts supplémentaires par rapport à la protection de
265 l'environnement.

 En résumé, les fédérations de l'UPA, en partenariat avec les différents ministères, le
CDAQ et les clubs-conseils ont maintenu, depuis quelques années déjà, une attitude proactive
en matière de sensibilisation et d'actions concrètes en agroenvironnement. Ces actions qui se
270 poursuivent actuellement commencent déjà à porter fruit sur le terrain. Les fédérations de l'UPA
entendent poursuivre dans la même voie pour les années futures.

 Comité multipartite sur la gestion des fumiers du Centre-du-Québec. Cette structure a
été mise en place en 1998 comme comité dit tripartite. Le comité regroupe des représentants du
275 ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, du ministère de
l'Environnement Faune et Parcs et des fédérations régionales de l'UPA. Son mandat est d'être
un lieu d'échange pour faciliter les discussions sur tous les sujets touchant l'agroenvironnement.

 À titre d'exemple, le comité facilite l'application d'une procédure visant à simplifier pour le
280 producteur agricole la séquence des étapes administratives requises pour l'obtention d'un
certificat d'autorisation. De même, c'est ce comité qui s'occupe de sensibiliser les producteurs
aux différentes dates butoirs pour la construction des structures d'entreposage de fumiers et de
lisiers.

285 L'Association de gestion des engrais organiques (AGEO) du bassin de la rivière
Yamaska. Touchés par la réglementation environnementale, plusieurs producteurs provenant
des municipalités du Centre-du-Québec dont les terres drainent le bassin versant de la rivière
Yamaska ont dû modifier leur mode de production. Afin d'améliorer la qualité de l'eau, les
producteurs agricoles, avec l'appui financier du MAPAQ, ont mis sur pied l'organisme de
290 gestion de fumiers - AGEO - de la rivière Yamaska. Cet organisme, accrédité par le ministère
de l'Environnement, Faune et Parcs, a vu le jour en 1996.

 Bien que l'organisme soit beaucoup plus actif dans la région de Saint-Hyacinthe qu'au
Centre-du-Québec, il n'en demeure pas moins que la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec
295 souhaiterait étendre la structure de gestion des fumiers à l'ensemble de son territoire. Des
municipalités en surplus pourraient acheminer leurs fumiers à d'autres municipalités qui sont en
pénurie de fertilisants organiques. Les risques de pollution diffuse vers les cours d'eau en
seraient fortement diminués, notamment pour les municipalités visées par la réglementation.

300 D'autre part, l'inquiétude de voir la future norme phosphore agrandir le cercle des
municipalités en surplus d'engrais organiques sur le Centre-du-Québec se vérifie actuellement
sur le terrain. Pour parer à cette situation, la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, avec
l'appui des conseils régionaux en environnement, le CRE, le MAPAQ et le MEF, souhaiterait

une entente multipartite pour favoriser immédiatement des actions entre donneurs et receveurs de fumiers, tout en maintenant le développement des entreprises agricoles sur le territoire.

Clubs-conseils en agroenvironnement. Les clubs-conseils en agroenvironnement constituent, selon nous, un élément clé de l'approche éducative qu'il faut privilégier auprès des producteurs et productrices agricoles et qui devrait leur permettre de s'approprier plus rapidement de nouvelles pratiques agricoles dans un objectif de développement durable.

Dès la mise en place de ce nouveau service-conseil en 1993, un des douze clubs de la province a été implanté dans la région du Centre-du-Québec. À l'heure actuelle, six clubs regroupant huit conseillers(ères) sont présents sur le territoire. Ces clubs regroupent environ 220 entreprises agricoles. Le regroupement de producteurs agricoles au sein d'un club a donc fait ses preuves et l'avenir de cette formule pour l'agroenvironnement est prometteur. Une liste des clubs de la région est présentée en annexe 4.

Alors quand on mentionne 220 entreprises, c'est sûr que ces 220 entreprises font partie de clubs mais quand on met en place un club, on sous-entend aussi que les gens qui participent, qui entrent à l'intérieur de ces clubs, ont un rayonnement dans leur entourage et je pense que ça peut avoir des effets bénéfiques sur les producteurs qui sont dans l'environnement de ces gens-là, qui font des efforts soutenus en matière de protection de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez des entreprises qui font partie de deux clubs?

M. DENIS BILODEAU :

De deux clubs agroenvironnementaux?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. DENIS BILODEAU :

Non. Notre recommandation: le gouvernement, par le biais du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, doit poursuivre à plus long terme son soutien à cette formule qui permet aux producteurs et productrices d'acquérir les connaissances particulières visant à assurer un développement durable de leur entreprise et de l'ensemble de l'agriculture régionale.

Plans d'actions régionaux en agroenvironnement. Afin d'assurer un support continu et permanent dans le milieu et de permettre des interventions efficaces, les fédérations régionales de l'UPA disposent de trois ressources-conseils en agroenvironnement. Ces agents

agroenvironnementaux, dont le mandat est de stimuler les initiatives et les innovations favorisant la prise en charge par les producteurs des principaux enjeux agroenvironnementaux, permettront entre autres d'accentuer la sensibilisation, l'information et la formation des producteurs et productrices agricoles; de favoriser la concertation des différents intervenants qui oeuvrent dans le milieu; de promouvoir le développement des services-conseils en agroenvironnement; de susciter le développement durable et le transfert de nouvelles technologies en agroenvironnement; de coordonner en région la stratégie agroenvironnementale de l'UPA.

Après un an d'intervention, les activités réalisées sont déjà fort nombreuses et le plan d'actions prévu pour les trois prochaines années par les agents agroenvironnementaux devrait assurer des retombées permanentes et durables à moyen et long termes. Vous trouverez en annexe le bilan de travail de la première année et le plan d'actions pour les prochaines années.

En conclusion, au cours des dernières années, plusieurs actions agroenvironnementales ont été posées par les producteurs de la région. Des investissements majeurs ont été faits au niveau des sources ponctuelles de pollution, c'est-à-dire les structures d'entreposage de fumiers. D'ici l'an 2003, on peut s'attendre à d'autres investissements importants à ce chapitre grâce au programme Prime-Vert.

Nous sommes d'avis que les budgets consacrés à l'assainissement agricole doivent être augmentés de façon à rattraper notre retard relativement aux autres secteurs.

Conscients que la qualité de l'eau passe aussi par le contrôle des sources diffuses de pollution, les producteurs ont la volonté de poursuivre le virage agroenvironnemental entrepris. Cependant, il est clair qu'il faudra une période de transition suffisante pour permettre à ces changements de s'opérer.

Le milieu agricole est de toute évidence bien engagé dans le virage agroenvironnemental. Des actions ont déjà été posées dans ce sens. Par exemple, soulignons la présence des six clubs agroenvironnementaux; la réalisation d'un portrait agroenvironnemental des entreprises; la réalisation des activités de sensibilisation et de discussions avec l'aide des agents régionaux en agroenvironnement, tels: le Forum en agroenvironnement, la Journée sur les structures d'entreposage et la Journée sur le phosphore; une publicité télévisée sur le portrait agroenvironnemental et diverses publications; le soulignement des pratiques agroenvironnementales pour une entreprise de la région par la remise d'un trophée lors du Bal des Moissons l'automne dernier; démarches de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec dans le dossier de l'Association de gestion des engrais organiques du bassin de la rivière Yamaska de façon à étendre la structure sur le territoire.

De toute évidence, la concertation entreprise dans la région devrait également permettre de maintenir des bases solides pour une action agroenvironnementale efficace, en autant que le soutien financier soit adéquat pour supporter les actions menées.

395 Le défi qui se pose maintenant et que nous voulons relever ensemble est de faire du dossier de l'agroenvironnement un sujet éclairé de concertation, permettant de travailler à diminuer le risque de pollution agricole et d'apporter les correctifs appropriés là où c'est nécessaire, dans le but ultime de réaliser ensemble et avec discernement les nouvelles étapes d'organisation qui sont nécessaires à l'avenir d'une agriculture québécoise durable.

400 Enfin, nous profitons de cette tribune pour inviter l'ensemble des intervenants du monde agricole à bien reconnaître la place indispensable de l'agriculture dans notre société, de manière à accompagner harmonieusement les producteurs et productrices vers la réussite de l'actuel défi socio-agroenvironnemental.

405 Nous remercions la Commission sur la gestion de l'eau au Québec de nous avoir donné l'occasion de faire connaître notre opinion et nos préoccupations sur la gestion de l'eau dans la région administrative du Centre-du-Québec. Merci.

LE PRÉSIDENT :

410 Merci, messieurs, de votre présentation. Je voudrais juste vérifier une chose ou deux avant qu'on passe à des questions un petit peu plus fondamentales. En page 4 de votre mémoire, vous parlez de 1 175 entreprises qu'il reste à se conformer et vous dites que ça représente environ 66 %.

M. DENIS BILODEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Or, évidemment, si vous avez 3 995 exploitations agricoles, 1 175 entreprises ne représente pas 66 %. J'imagine que vous devez référer aux 1 600 entreprises industries laitières qui donne à peu près cette proportion-là. Expliquez-moi le 66 %.

M. DENIS BILODEAU :

Bien, il faut comprendre que dans les 3 995 entreprises, premièrement, les productions, les entreprises qui ont 35 unités animales et moins n'ont pas à avoir des structures d'entreposage, n'ont pas à se conformer à la même réglementation. Donc déjà là, il y a des producteurs agricoles qui sont comme soustraits, en fin du compte. Il y a un chiffre qui peut être soustrait par rapport au total qui est là.

Et il y a différentes productions aussi qui sont en émergence et qui n'ont pas atteint les niveaux de 35 unités animales.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on pense aux autruches?

M. LÉONARD CHABOT :

Aussi.

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous nous garantissez que le 66 %, il est vrai. Ce n'est pas une erreur de calcul.

M. DENIS BILODEAU :

Non, c'est correct. Puis il y a des efforts qui sont faits. C'est sûr qu'au niveau des délais, il y a un certain refoulement par rapport aux échéanciers qu'on avait. Entre autres, à la réalisation des structures d'entreposage, au niveau des délais, au niveau de toute la préparation des documents, l'acceptation au niveau des différents ministères.

Cette année, on a bénéficié d'une belle température, donc au niveau des contracteurs, je pense qu'on a été pas mal au maximum de ce qui pourrait se réaliser. Mais déjà là, on

semble percevoir que probablement on ne pourra pas atteindre les objectifs qu'on s'était fixé par rapport au manque de disponibilité. Mais sauf qu'on va se reprendre l'année prochaine...

LE PRÉSIDENT :

Au manque de disponibilité?

M. DENIS BILODEAU :

Oui, au niveau des contracteurs, entre autres, et on s'en rend compte, des producteurs qui vont faire faire des soumissions au niveau des contracteurs, ils font soumissionner trois, quatre contracteurs. Mais là, par ce qu'on voit présentement, soit qu'il y en a rien qu'un qui retourne une soumission parce que les autres sont débordés de travail. Il commence à y avoir un certain refoulement.

LE PRÉSIDENT :

Je vais donner une chance à mes collègues de poser des questions parce qu'on en aurait beaucoup. Alors, madame Gallichan.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Monsieur Bilodeau et monsieur Chabot, vous parlez de cette période de transition qui vous apparaît nécessaire, etc. Nous avons présentement siégé dans une seule autre région et, déjà, quelques groupes sont venus nous parler de situation d'urgence et en particulier ceux qui sont voués à la santé, la Régie régionale de santé.

Dans la mesure où, par exemple, on constate que dans les clubs environnementaux - je ne veux pas dire les mauvais termes - mais enfin, c'est bien ça, agroenvironnementaux, vous avez 210, 220 producteurs...

M. DENIS BILODEAU :

Oui.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

... sur 3 995, la proportion après quoi, six ans, parce que vous dites que le premier en 1993 a été dans la région ici, bien, on se dit, la transition, est-ce qu'elle peut se faire rapidement assez pour rencontrer les situations dites d'urgence qui nous sont présentées par les responsables de la santé publique.

M. DENIS BILODEAU :

Oui. Sauf qu'il faut mentionner qu'au niveau des clubs agroenvironnementaux, on mentionne que le premier est en 1992, ce club-là avait été mis sur pied par le biais d'une subvention fédérale, qui s'appelait le Plan Vert, à ce moment-là, au niveau fédéral. Et moi, je pense que la deuxième génération qu'on pourrait dire des clubs agroenvironnementaux, il y en avait un en 92, et à partir de l'an passé, les cinq autres sont apparus et il y en a d'autres qui sont en formation.

Ça veut dire que de 92 à aller à 97-98, il s'est passé rien au niveau des clubs. C'est depuis l'année passée qu'il y a des clubs qui se développent. Et c'est une action qu'on a priorisée au niveau de l'UPA, nous autres, que les gens adhèrent au niveau des clubs par le biais du CDAQ, en fin de compte. On a injecté des argents là-dedans pour permettre aux producteurs d'adhérer à ces clubs-là, par le biais d'une subvention. Et c'est ça. C'est en plein développement. Mais comme je le mentionne, entre 92 et 97, il y avait un club là. Il n'y en a pas eu d'autres. C'est par après que ça se développe, depuis la dernière année à peu près.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais à ce moment-là, il faut comprendre ce que vous voulez dire en page 9 de votre mémoire, quand vous nous parlez ensuite du soutien financier adéquat pour supporter les actions menées. Est-ce que le développement des clubs agroenvironnementaux est conditionnel chez vous à des subventionnements de la part de l'État?

M. LÉONARD CHABOT :

C'est évident que quand on parle d'argent pour ces clubs-là, c'est important. Au départ, il faut se dire que lorsqu'on fait de la sensibilisation, changement de mentalité au travers de ça, ce n'est pas facile. Dans certains domaines, on dit que ça prend des générations, une dizaine d'années, dix, quinze ans. Ça fait que nous autres, depuis quelques années, il a fallu faire un changement rapide.

À peine voilà cinq ans, nos engrais de ferme, c'était considéré comme des déchets et, aujourd'hui, ça a une valeur. On vient de nous apprendre ça. Et il faut travailler avec ça maintenant. Auparavant, c'était les engrais chimiques, les engrais minéraux qui primaient et, par la suite, c'était les engrais de ferme si tu en avais. Si tu en as, tu pourrais mettre sur tel, tel champ, puis tu peux t'en débarrasser. C'est juste pour vous expliquer le changement de mentalité que les producteurs doivent faire aujourd'hui. Et c'est pour ça que ça ne se fait pas du jour au lendemain.

Et pour embarquer dans un club-conseil, le club-conseil qui pousse encore plus loin la réflexion au point de vue de la protection de l'environnement. Développer une agriculture durable, ça ne rentre pas dans le champ de vision de tous les producteurs. Et c'est pour ça qu'avec un club-conseil voilà cinq ans qui est parti -- quand monsieur Bilodeau disait tout à l'heure que ça rayonne, c'est vrai que ça rayonne.

545 Rapidement, cette année, l'an passé, ça a décollé et les producteurs y voient un intérêt. Ils voient les producteurs qui font partie d'un club-conseil, qui vont chercher vraiment des conseils neutres aussi. C'est important. Ce n'est pas des vendeurs d'intrants qui viennent nous dire: «Fais ci; fais ça.» C'est des conseils neutres qu'on a dans ces clubs-là.

550 Et c'est pour ça que les producteurs, de plus en plus, ils voient la formule intéressante et surtout payante. À prime abord, il faut que tu débourses de l'argent, ce n'est pas trop payant, ils sont réticents, mais petit à petit, année après année, ils voient que c'est bénéfique. C'est pour ça que pour nous autres, on pense que c'est une voie d'avenir.

555 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce que vos clubs ont des subventions de la part des compagnies d'engrais chimiques ou de...

560 **M. LÉONARD CHABOT :**

 Non, du tout. Du tout.

565 **LE PRÉSIDENT :**

 ... fabricants de semences?

570 **M. LÉONARD CHABOT :**

 Non, non.

575 **LE PRÉSIDENT :**

 Non?

580 **M. LÉONARD CHABOT :**

 Du tout.

585 **M. DENIS BILODEAU :**

 Non. On a pris une décision provinciale, en fin du compte, par le biais du CDAQ qui est de niveau national, Canada.

585 **LE PRÉSIDENT :**

 Rappelez-moi ce que c'est le CDAQ?

M. DENIS BILODEAU :

C'est le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. C'est en fin du compte que le fédéral, à un certain moment donné, a décidé d'injecter des argents dans un fonds d'adaptation à partir du moment qu'il se retirait de plusieurs programmes. C'est pour permettre à l'agriculture de s'adapter.

Mais sauf que ça a été une décision, nous autres, au niveau du Québec, de prendre à peu près la moitié de ces argents-là et de les investir au niveau de l'environnement. Ça a été une décision qu'on a prise parce qu'on était conscient de la problématique et puis on voulait que ça avance dans le dossier de l'environnement. On aurait pu utiliser ces argents-là de manière différente mais on a décidé, nous autres, que la priorité était donnée au niveau de la protection de l'environnement.

Et par rapport aux argents, un exemple entre autres, bon, dans les années passées, si on recule de plusieurs années, à un certain moment donné dès qu'on travaillait au niveau de la structure des sols, bien, il y a eu des modes qui ont passé. On se souvient qu'à un certain moment donné, pour drainer les terres, on faisait des «planchards» avec des fossés et tout ça.

Alors, aujourd'hui, c'est l'inverse qu'il faut faire et, à ce moment-là, ça, ça a été fait avec des subventions aussi dans ce temps-là. Aujourd'hui, on n'a plus de subvention, ça fait que c'est pour ça quand on dit que ça prend une période de temps, veut, veut pas, il faut passer par là aussi.

Au niveau des structures d'entreposage, ça va bien. C'est au niveau des épandages qu'il y a encore du temps à mettre. Quand il faut refaire la structure des sols au niveau du nivellement, tout ça, ça prend des années, c'est des montants d'argent énormes à investir au niveau du drainage et tout ça. Et veut, veut pas, on est confronté à du temps à un certain moment donné.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Par exemple, justement, quand vous parlez à la page 4: «À ce jour, on estime à plus de 50 millions \$ les investissements réalisés dans la région, incluant les aides gouvernementales» quelle est la proportion?

M. DENIS BILODEAU :

Des aides gouvernementales?

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui?

M. DENIS BILODEAU :

Bien, au niveau des différents programmes, les programmes subventionnaient au niveau de 70 %. Sauf que dans la réalité, de la manière qu'ils s'appliquaient, les programmes, les producteurs devaient déboursier 50 %. En réalité, dans la pratique, c'était 50 % de la subvention. Le coût total de l'installation d'une structure d'entreposage au niveau de la ferme, quand on calculait la subvention, on calculait le total des coûts, c'était 50 % à peu près de subvention.

Cette année, je pense que le ministère de l'Agriculture était conscient de la problématique, il voulait mettre un peu d'emphase pour permettre aux producteurs d'adhérer plus rapidement avec le programme Prime-Vert qui répond mieux aux besoins. Et on en a les effets. Cette année, les producteurs embarquent pas mal plus au niveau des structures d'entreposage. Je pense que la réponse est bonne.

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça qu'actuellement, vous avez une demande plus forte que la capacité des entrepreneurs de fournir.

M. DENIS BILODEAU :

C'est ça.

M. LÉONARD CHABOT :

Exactement.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'ai une dernière question, si vous me permettez. Vous êtes le deuxième que nous rencontrons, groupe représentant l'Union des producteurs agricoles, et vous utilisez les mêmes mots que vos collègues que nous avons entendus, hier:

«En plus, on nous demande de valoriser à des fins agricoles les boues générées par les systèmes d'assainissement municipaux et industriels mais la classe agricole s'est engagée à relever le défi.»

On sent comme une sorte de regret dans cet engagement que vous avez pris et ce «on», «on nous demande», qui «on»? C'est le gouvernement qui vous a demandé ça?

M. DENIS BILODEAU :

Bien, c'est sûr que la population en général, parce qu'il y a les boues des champs d'épuration des villes, des cités, il y a les déchets d'usines, papetières, tout ça. Et en fin du compte, la société dit: «On va épandre ça où?» On demande aux producteurs de recevoir ces boues-là. Sauf que nous autres, on ne veut pas non plus qu'à un certain moment donné, en utilisant ces fertilisants-là, qui deviennent des fertilisants, que ça limite le développement de nos productions. Parce qu'à un certain moment donné, on arrive dans un contexte où on manque de superficie d'épandage par rapport à l'utilisation des fumiers. Nous autres, la priorité est à l'utilisation des fumiers.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Si j'étais encore journaliste et puis que je disais: «Ils n'en veulent plus», est-ce que vous démentiriez mon reportage le lendemain?

M. DENIS BILODEAU :

On priorise l'utilisation des fumiers et lisiers. C'est la réponse que je pourrais vous faire. On va prioriser.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Bilodeau, monsieur Chabot, merci pour votre témoignage. J'aimerais revenir sur la gestion des fumiers. Si je comprends bien, l'entreposage n'est pas le problème principal mais l'épandage, comme vous dites dans votre mémoire, demeure la source la plus importante de perte d'azote dans l'environnement.

Est-ce que les ententes d'épandage et les registres sont des bons outils, selon vous?

M. LÉONARD CHABOT :

710 Disons que ça peut faire partie d'une solution. Ce n'est pas la seule solution pour les surplus de fumiers. Tout dépend comment que c'est géré les ententes d'épandage.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

715 Mais est-ce que les ententes d'épandage sont prises au sérieux par les producteurs?

M. LÉONARD CHABOT :

720 Je dirais par un certain nombre, oui. Les producteurs qui ont un peu plus de difficulté à suivre les ententes d'épandage, c'est problématique pour eux autres. C'est des productions sans sol et, aujourd'hui, avec l'avènement de la réglementation de plus en plus sévère, pour ces gens-là c'est difficile de se trouver du terrain. Et là, on arrive à un moment donné que le sol n'est plus disponible.

725 Voilà deux, trois ans, la réglementation était pas mal moins sévère qu'aujourd'hui, et aujourd'hui, avec la réglementation qu'il faut se conformer, les producteurs sans sol ont énormément de difficulté.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

730 Et, selon vous, est-ce que les registres sont tenus de façon rigoureuse?

M. LÉONARD CHABOT :

735 Sûrement qu'ils sont tenus, les registres. Est-ce qu'ils sont respectés? C'est une autre affaire. C'est une autre question. Ça reste toujours une question personnelle. Chaque producteur est maître de son avenir et on ne veut pas aller gérer pour chaque ferme. Sauf que nous autres, on se dit que avec maintenant les plans agroenvironnementaux de fertilisation, les PAEF qu'on appelle, ça va être de plus en plus facile pour surveiller les producteurs qui sont réticents à embarquer dans la démarche.

740

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

745 D'accord.

M. LÉONARD CHABOT :

Avec les PAEF, obligatoirement il va falloir qu'il se trouve du sol, tienne un registre d'épandage, les analyses de fumiers, de sol aussi. Et par le fait même, il va falloir qu'il respecte son plan de fertilisation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Je voudrais vous parler maintenant un peu des aides financières parce que le monde agricole est un milieu qui utilise un certain nombre de programmes de subvention. Et vous mentionnez d'ailleurs dans votre mémoire que les producteurs agricoles sont prêts à poursuivre leurs efforts en matière agroenvironnementale dans la mesure où les aides financières continueront à être disponibles.

Maintenant, le Vérificateur général, il y a deux ans, je pense, avait mis en lumière le fait que des aides financières gouvernementales ne tenaient pas toujours compte des problèmes de pollution qu'il engendrait. Est-ce que vous, vous seriez d'accord pour qu'un certain nombre de programmes d'aide financière soient associés à des conditions en matière environnementale?

M. DENIS BILODEAU :

Pour dire, au départ, quand on parle de subvention en agriculture au Québec, ce n'est pas nous, ce n'est pas moi, ce n'est pas l'UPA qui le mentionne, c'est l'OCDE qui souligne qu'au Canada, dans l'ensemble, on est le pays le moins subventionné au monde. Soit dit en passant, c'est ça. C'est ça qui se passe. Sauf que par rapport à ces subventions-là, de quelle manière les utiliser? Il y a toute une mentalité à développer par rapport à ça. Veut, veut pas, le développement de l'agriculture va passer par le respect de l'environnement sur une base d'agriculture durable. Donc si on l'appliquait immédiatement, ça aurait des conséquences.

On a tout le temps voulu, nous autres, avoir une réglementation qui soit progressive, qui soit compétitive aussi par rapport à ce qui peut se passer dans le monde. On a à compétitionner par rapport à ce qui se passe dans l'ensemble du monde dans certains cas, dans des produits d'exportation.

Par rapport à ça, moi, je dirais que peut-être pas dans l'immédiat, mais au fil des années si on pouvait se rapporter quoi à un échéancier, un certain nombre d'années, ça pourrait être possible, ça pourrait être réalisable. Mais comme c'est là, peut-être que ça pourrait mettre en péril certaines productions.

785 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, à terme, ça serait envisageable d'introduire des exigences ou des conditions à caractère environnemental dans les programmes de subvention.

790 **M. DENIS BILODEAU :**

De toute manière, regardez. Il y a certaines productions qui s'en viennent avec des normes HACCP. Certaines productions qui s'en viennent avec des certifications agroenvironnementales. Ça sera quoi le pas à franchir par rapport à des subventions reliées à l'environnement?

Je ne dis pas immédiatement. Je ne dis pas l'année prochaine. Sauf qu'au fil des années, au fur et à mesure que l'agriculture sera adaptée à ça, ça sera possible. Quand on dit qu'on parle de normes HACCP puis on parle de certification agroenvironnementale, on est dedans, là. On est dans cette orientation-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord.

M. LÉONARD CHABOT :

Excusez, si je pourrais ajouter, si vous voulez?

810 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, je vous en prie. Allez-y.

M. LÉONARD CHABOT :

Vous faites allusion à des programmes qui pourraient être rattachés à l'environnement. Aujourd'hui, il existe déjà la Société de financement agricole, lorsqu'un producteur veut faire un emprunt, un prêt, il est obligé de respecter les normes environnementales. C'est une obligation déjà.

Moi, je crois que tout de suite là, c'est un certain contrôle. Si le producteur veut emprunter puis qu'il ne veut pas se conformer à l'environnement, l'agriculture durable, il n'a pas de prêt. Déjà là, les producteurs sont astreints. Déjà.

Et si on va au-delà de ça, je pense que ça peut être difficile pour plusieurs productions. Parce que maintenant, c'est le marché international qu'on travaille de plus en plus, et il faut se poser des questions, si on resserre la vis au point de vue des programmes par rapport à

l'environnement, est-ce qu'on va être encore compétitifs? Il y a des productions qui ne pourront pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, tout à fait. Dans ce sens-là, est-ce que vous croyez que la certification environnementale des fermes est une voie à encourager par le gouvernement? Dans le contexte de la mondialisation?

M. LÉONARD CHABOT :

Oui.

M. DENIS BILODEAU :

Dans un contexte d'amélioration, oui, c'est sûr. C'est un plus par rapport à de nouveaux marchés, de nouveaux produits qu'on peut mettre en marché, de nouveaux créneaux, oui. Mais, encore là, on parle tout le temps d'une période d'adaptation. On parle tout le temps d'une réglementation qui doit être souple. On parlait tantôt des registres d'épandage. Encore là, c'est toute une éducation à faire. Vous comprenez que les producteurs agricoles ne sont pas habitués à travailler dans ce sens-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui.

M. DENIS BILODEAU :

Quand monsieur Chabot le mentionnait tantôt, ils arrivaient au printemps, il y avait un tas de fumier en arrière de l'étable puis il s'étendait le tas de fumier. Même les recommandations au niveau du ministère de l'Agriculture, au niveau des agronomes, c'était que tu fertilisais, puis le tas de fumier, tu le mettais en plus. Alors c'est comme de rouler à 100 milles à l'heure puis dans une distance raccourcie d'atteindre 50, 60 milles à l'heure.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, c'est ça.

M. DENIS BILODEAU :

Il y a des fois que ça fait des traces.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Changement de régime. Revenons, si vous voulez, au financement. Vous avez mentionné les organismes de financement qui existent. Le Vérificateur général avait également mis en lumière le fait que des producteurs, c'était devenu une pratique malheureusement trop répandue, dépassaient le cheptel autorisé par le certificat d'autorisation et fournissaient des informations différentes aux organismes de financement que les informations fournies soit au ministère de l'Agriculture, soit au ministère de l'Environnement pour les certificats d'autorisation.

Est-ce que vous pensez que des amendes, dans le cas de dépassement de cheptel autorisé par le certificat d'autorisation, seraient un moyen qui serait utile?

M. DENIS BILODEAU :

Encore là, les producteurs qui arrivent en production, les producteurs qui augmentent le niveau de production se doivent d'avoir un C.A. Donc c'est vérifié. Ça, il va y en avoir de moins en moins. Quand on parle d'une application progressive de la réglementation, c'est dans ce sens-là. Il y a des choses qui vont se régler par elles-mêmes, au fil des années. Et on s'en rend compte. Au fur et à mesure que les producteurs devront formuler une demande de C.A., veut, veut pas, ils devront se conformer à leur C.A. et graduellement les fermes vont toutes passer par là. Mais c'est une période d'adaptation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord.

M. LÉONARD CHABOT :

Est-ce que je peux rajouter?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien sûr.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je vous en prie.

M. LÉONARD CHABOT :

910 On est bien conscient de la situation, monsieur Genest, comme vous mentionnez, mais
pour nous autres, on ne protège pas les pollueurs. On ne veut pas non plus. Par contre, on est
prêt à aider les producteurs qui sont peut-être pas conformes à leur certificat d'autorisation de
quelques unités animales, que ces gens-là ne soient pas pénalisés quand même. Je ne dis pas
quand il a le double de son C.A., c'est un problème, mais quand il a quelques unités, pourquoi
915 pénaliser ce producteur-là?

C'est à ce niveau-là, lorsque vous posez la question est-ce que... au point de vue des
amendes, de notre part, on ne veut pas protéger les pollueurs. Et s'il y a des producteurs qui
n'ont pas de certificat d'autorisation et qui ne veulent pas se conformer, tant pis pour eux autres,
920 ils en auront des amendes.

M. DENIS BILODEAU :

Et dans l'objectif du portrait agroenvironnemental qu'on a fait l'hiver dernier, c'était un
925 des objectifs qu'on recherchait aussi à l'intérieur de ça: sensibiliser les producteurs. À partir du
moment qu'ils regardent leur C.A. et ils calculent le nombre d'unités animales qu'il y a sur leur
ferme, ils se doivent de l'écrire à un moment donné, là ils réalisent. Mais rien que le fait de
réaliser cet état de fait-là, déjà là c'est une grosse étape de franchie.

930 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dans la région ici, d'après le portrait régional qui avait été fait par le ministère de
l'Environnement, la Direction régionale, il y avait la question des cannebergières, par l'irrigation
qu'elles commandaient, qui avait un impact sur l'eau, étant donné que c'était une culture
935 concentrée sur les berges de la rivière Bécancour. Est-ce que cette question-là de l'impact sur
les ressources en eau de la culture des canneberges a été évaluée, à votre connaissance?

M. DENIS BILODEAU :

940 Bien, les producteurs sont conscients - moi, j'en ai rencontré cet été - dans leurs
pratiques culturelles présentement, ils vont pomper le besoin d'eau qu'ils ont dans les périodes
où il y a de l'eau suffisante au niveau des rivières. Et il y a un recyclage à l'intérieur de la
structure, c'est tout le temps la même eau qui travaille. Ils ont des bassins de réserve et quand
ils ont besoin d'eau, ils vont pomper à l'intérieur de leur réserve pour alimenter leurs bassins.
945 Ça, il y a une sensibilisation par rapport à ça. Il va y avoir amélioration.

Et, encore là, il y a une nouvelle structure qui se met en place, réalise cet état de fait-là
et ils vont faire la structure en fonction de ça. À partir du moment qu'ils auront une bonne
réserve, une réserve d'eau suffisante qu'ils pourront recycler et travailler avec la même eau,
950 beaucoup de choses vont se régler par rapport à ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que les producteurs piscicoles font partie de votre Fédération? Les pisciculteurs?

M. DENIS BILODEAU :

Les piscicultures, il n'y a pas de fédération de pisciculture, sauf qu'au niveau des producteurs agricoles, on a à travailler avec ces gens-là aussi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais ce n'est pas des producteurs agricoles comme tels, de votre point de vue. Du point de vue syndical.

M. DENIS BILODEAU :

Non. Non.

LE PRÉSIDENT :

Ils ne sont pas membres.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ils ne sont pas membres.

M. DENIS BILODEAU :

Ils ne sont pas membres, me semble.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ma dernière question. Si vous aviez comme ça à me décrire ou à me désigner les trois principaux problèmes de l'agriculture du point de vue de l'environnement dans votre région, ça serait quoi?

M. LÉONARD CHABOT :

990 Je peux vous en dire une couple. Je dirais le problème majeur qu'on vit, c'est sensibilisation. Il faut constamment revenir avec la sensibilisation auprès de nos producteurs sur l'agriculture durable, les efforts que chacun d'eux il faut qu'ils fassent. De un, la sensibilisation.

995 L'aide de l'État. Lorsqu'on parle de l'aide de l'État, on parlait du programme Prime-Vert, sauf qu'il manque beaucoup sur la recherche.

1000 Lorsqu'on parle des épandages de fumier, encore ce n'est pas évident encore d'étendre du fumier, savoir quelle dose qu'on met par les épandages de fumier. Ça n'existe pas. Il faut calibrer chaque épandeur. Puis c'est tout le côté phosphore aussi, la recherche sur le côté phosphore, comment éliminer le phosphore? Il existe des choses mais je pense qu'il faut pousser plus loin la recherche encore.

Et je pense que ces trois éléments-là sont importants pour les prochaines années.

1005 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Chabot, vous partagez ces...

M. LÉONARD CHABOT :

1010 Oui, oui. Surtout au niveau de la recherche. Écoutez, on nous demande de construire des structures d'entreposage, et puis on s'en rend bien compte, à un certain moment donné on emmagasine de l'eau. Tu sais, on coule du ciment pour retenir de l'eau. Et je pense qu'on devra accentuer la recherche par rapport au traitement des lisiers, au traitement des fumiers
1015 pour réduire au maximum. Entre autres, ça a des conséquences au niveau des routes quand on a à transborder tous ces volumes-là, qui sont de l'eau en réalité. Et je pense qu'au niveau des gouvernements, c'est possible.

1020 Quand on regarde au niveau de l'OMC, tous les programmes de recherche sont dans des programmes verts et des montants d'argent peuvent être investis là-dedans sans que l'OMC aille se prononcer contre. C'est une manière de supporter l'agriculture, ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1025 Mais votre réponse est éclairante: sensibilisation, aide de l'État, recherche concernant le phosphore, mais si je vous posais la question différemment, quels sont les trois problèmes que l'agriculture ou la production agricole cause à l'environnement dans votre région? Le phosphore en est peut-être un, une préoccupation au phosphore.

1030 **M. DENIS BILODEAU :**

1035

Oui. Mais la région du Centre-du-Québec, on n'est pas une région en surplus de fumiers, non plus. On ne peut pas dire qu'il y a de fortes concentrations d'élevage qui causent problème.

1040

L'aménagement des sols, au niveau des structures de drainage et tout ça, les bandes riveraines, la manière de protéger l'érosion, c'est des choses que je pense que l'accent pourrait être mis là-dessus. Au niveau des berges, à un certain moment donné, des fossés, des cours d'eau qui, avec des surplus d'eau, à un moment donné se lessivent, s'érodent.

1045

C'est toutes des choses des fois assez simples mais sauf que, dans la pratique, à un certain moment donné, le producteur, c'est des argents qui se doivent d'être investis là-dedans. Et sur une base à court terme, c'est difficile à réaliser à l'intérieur d'une rotation de cultures entre autres. Quand on a à tout remodeler un champ, à un moment donné on le fait à l'intérieur d'une rotation de culture. Et c'est toutes ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

1050

Oui?

M. LÉONARD CHABOT :

1055

Je vais vous répondre à votre dernière question, monsieur Genest, qu'est-ce qui cause le plus de problème à l'agriculture...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1060

Non, non, pas ce qui cause le plus de problème à l'agriculture. Les problèmes que l'agriculture cause à l'environnement.

M. LÉONARD CHABOT :

1065

Oui. Je ne l'avais pas pris de même.

LE PRÉSIDENT :

Alors qu'est-ce que vous vouliez dire quand même?

M. LÉONARD CHABOT :

Je voulais dire que depuis quelques années, avec la réglementation qui existe au Québec, on est peut-être la province, sinon la province et le pays le plus réglementé au point de vue environnemental. Et on a énormément de difficulté à travailler avec cette réglementation-là. Quand on parle de règlement eau-sol aussi, règlements des municipalités qui sont très contraignants et les producteurs agricoles, il faut tous qu'ils travaillent là-dedans.

Aujourd'hui, on vit beaucoup d'abandons à cause de la réglementation. Et ce n'est pas facile. La réglementation, si on mettait toutes les réglementations aujourd'hui qu'un producteur, il faut qu'il respecte, là, je ne dirais pas des pieds, mais c'est plusieurs pouces.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

La réglementation est un outil. Quel outil vous lui préféreriez?

M. LÉONARD CHABOT :

Quel outil que je préférerais?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Plutôt que d'avoir des règlements.

M. LÉONARD CHABOT :

Non, c'est un fait, on n'est pas contre les règlements, sauf qu'il y a des règlements qui existent aujourd'hui qui ne sont pas vivables. Il y a des producteurs agricoles qui ne sont plus capables de se développer aujourd'hui. Pourtant, c'est des entreprises familiales qui étaient là depuis nombre d'années et juste l'avènement des signatures qu'on appelle aujourd'hui, c'est des...

M. DENIS BILODEAU :

Des inconvénients de production. Quand on regarde par rapport aux odeurs, les producteurs doivent vivre avec ça, là. Et ça vient s'ajouter au fait que certains producteurs ne sont pas capables de se conformer, d'avoir des structures d'entreposage parce qu'ils n'ont pas les distances requises pour obtenir leur C.A. Ils sont là en production depuis des années et on ne reconnaît aucun acquis par rapport à ces entreprises-là qui sont en place. Et du jour au lendemain, ils se doivent d'établir des structures d'entreposage au niveau de leurs fumiers et lisiers, ils n'ont pas les distances requises, ils ont une dizaine de résidants à faire signer, et ça, on parle d'odeurs, de charges d'odeurs en milieu agricole et on s'entend que ce n'est pas de la pollution, c'est des inconvénients de production.

M. LÉONARD CHABOT :

1115 Et pourtant, les producteurs veulent se conformer avec une structure d'entreposage et
ce n'est pas permis parce qu'il faut que leurs voisins puissent signer parce qu'ils sont trop près
d'un périmètre urbain ou trop près des voisins. Et, moi, je connais des producteurs qu'il faut
qu'ils fassent signer trois, quatre voisins. Il y en a un qui ne veut pas signer dans les trois. Ça
fait qu'il ne peut pas se conformer au point de vue environnement, il ne peut pas s'agrandir, il ne
1120 peut pas protéger son fumier là. Il ne peut pas contenir le fumier. Ça, je vous donne un
exemple de quoi de contraignant.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1125 Est-ce qu'il était en exploitation depuis de nombreuses années?

M. LÉONARD CHABOT :

1130 Ah! oui, c'est une entreprise familiale depuis 50, 100 ans. On a plusieurs exemples au
Québec.

M. DENIS BILODEAU :

1135 Parce que les fermes se sont agrandies. C'est pas rare de voir un producteur aujourd'hui
qui possède, si on recule de 25-30 ans, qui possède peut-être sept, huit, dix fermes qu'il y
avait. Et sur chacune de ces fermes-là, il y avait une résidence. Sans que ça soit de nouvelles
résidences qui sont apparues, c'est des résidences qui étaient là, qui étaient la résidence
principale de la ferme qui était sur place.

1140 Sauf que le producteur, au fil des années, il a agrandi son entreprise. C'est une
entreprise qui se doit de vivre avec cinq, six, sept, huit voisins qui sont là, mais les maisons,
les résidences sont là, ce n'est plus les mêmes occupants. Bon, bien, la vocation n'est plus la
même à un certain moment donné. On se doit de composer avec ça et ce n'est pas facile. Ce
n'est pas facile.

1145 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Ça nous amènerait sur les questions de zonage et là, on sortirait de notre
mandat. Alors, écoutez, merci, messieurs, de votre présentation, de votre contribution et on
1150 verra bien la suite. Merci bien.

M. DENIS BILODEAU :

1155 Merci de nous avoir entendus.

M. LÉONARD CHABOT :

Merci.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Ça nous a fait plaisir. Alors, pause de deux minutes et on ensuite, on reviendra avec l'intervenant suivant.

1165 (SUSPENSION)

LE PRÉSIDENT :

1170 Alors, j'invite monsieur Fréchette, s'il vous plaît, monsieur Gérard Fréchette. Bonsoir, monsieur Fréchette!

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

1175 Bonsoir à tous! Ça va être fait de façon brève. Je suis Gérard Fréchette. Je suis citoyen de Saint-Majorique-de-Grantham, ici dans la MRC de Drummond, municipalité justement qui va fêter son centenaire l'année prochaine et qui est située près de la rivière Saint-François.

1180 Justement, aussi à Saint-Majorique, il existe une ferme d'émeus, que j'ai appris l'année passée que ça existait. Et aussi, à Saint-Majorique, en bordure de la rivière, vous trouvez maintenant le projet de Forêt habitée de Drummond. Il va y avoir l'année prochaine l'aménagement de la route verte, la piste cyclable en direction du Parc de la Mauricie, un jour. Il y a déjà eu le Centre éducatif La Plaine qui a fermé, qui a rouvert.

1185 Et en passant aussi, je suis un fils d'agriculteur. J'ai entendu tantôt l'UPA et, je crois, l'UPA fête son 75e anniversaire cette année.

1190 Mon intervention se résume à trois points. Premièrement, ayant déjà eu une consultation sur la gestion des déchets, nous constatons que le dépotoir de Saint-Nicéphore prend encore plus d'importance que prévu et ce, à proximité de petits cours d'eau se jetant dans la rivière Saint-François.

1195 Et si on lit les journaux, vous voyez encore, il y a Montréal qui a eu un contrat pour venir ici, à Saint-Nicéphore, la Matapédia. Et aujourd'hui, on apprend que les pneus recyclés, il y en a qui viennent de partout, pas nécessairement à Saint-Nicéphore, mais qui viennent des États-Unis et de l'Ontario.

1200 J'ai déjà fait aussi plusieurs interventions concernant le site d'un dépotoir à neige situé près du Cégep de Drummondville et de l'école Jean-Rimbault. Ici, encore rien ne bouge pour l'aménagement d'un site d'un véritable campus scolaire et communautaire, et encore moins pour le dossier de la relance des Jeux du Québec à Drummondville.

1205

J'amène ce point-là, je suis commissaire d'école depuis l'année passée. C'est rendu qu'il ne faut pas que j'en parle. Il ne faut pas que je fasse de proposition concernant ça, sinon on me donne des avis, en tout cas, c'est rendu là. Vous avez vu, aujourd'hui, à Montréal, qu'est-ce qui s'est passé avec le ministre de l'Éducation. Ça se répète ailleurs, dont ici.

1210

Ça m'amène à mon troisième point. J'ai suivi pas mal différentes consultations quand j'étais étudiant dans la région de Montréal. Je me dis, la gestion de l'eau, c'est très large. C'est tout ou c'est rien. Je m'intéresse à l'histoire. Je suis géographe de formation. Je m'intéresse aussi à l'urbanisme, qui est l'aménagement régional.

1215

Ayant eu l'occasion de lire l'histoire de la région, ce qui en ressort, c'est que le projet de pouvoir naviguer sur la rivière Saint-François sur toute sa longueur n'a jamais eu de suite. Ça, j'ai pris connaissance de ça dans les livres historiques. Personne n'en fait mention. Je parle dans le contexte d'aujourd'hui, cela pourrait être fait avec un réseau de sentiers de marche et de pistes de vélo allant du fleuve jusqu'au coeur de l'Estrie et des Appalaches, comme cela se fait en France dans la région de Dijon.

1220

J'ai eu l'occasion d'y aller deux fois comme étudiant avec l'Office franco-québécois de la jeunesse. C'était pour voir les réseaux de transport, l'aménagement régional et d'urbanisme. Si ça se fait en France, ça se fait, je pense, aussi en Ontario, qu'on pense au canal Rideau, aussi à Peterborough. Qu'on pense à Montréal. On va rouvrir les canaux de Lachine et de Soulanges. J'amène ça parce que moi-même, je fais beaucoup de marche aussi. J'ai eu l'occasion de tout longer ces genres de canaux.

1225

En tout cas, j'attends vos questions. Je ne pourrai pas faire peut-être d'autres interventions. Merci.

1230

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Fréchette. La dernière question que vous soulevez est intéressante, l'accès des cours d'eau de la part de la population. C'est comme si maintenant que les cours d'eau redeviennent un peu plus en santé qu'ils n'étaient, les gens les redécouvrent et veulent les utiliser, veulent avoir accès.

1235

Est-ce qu'à votre connaissance, il y a des comités de bassin dans le coin de certaines rivières? Et est-ce que des projets comme ça ne sont pas des projets qu'on doit soumettre aux comités de bassin justement?

1240

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Bien, c'est sûr qu'il y a des organismes, je ne sais pas, comme la Chambre de commerce, qui a déjà mis sur pied un comité. Je pense qu'il existe encore le Comité

d'assainissement de la rivière Saint-François ou du Bas-Saint-François. Je pense que ça va jusqu'à Sherbrooke, tout ça.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien sûr.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Mais sauf, je ne vois pas de projet d'envergure qui pourrait être fait. Regardez du côté de Saint-Majorique, il y a déjà eu des projets de barrage au début du siècle, dans les années 30, les années de crise économique. Ça ne s'est jamais fait. Trente ans ou quarante ans plus tard, quand il y a eu l'ouverture du Parc des Voltigeurs, là aussi on voulait faire une espèce de mini-digue ou mini-barrage. Là aussi, pas de suite. Là encore, on voulait faire ça aux chutes Spicer entre Saint-Joachim d'un côté et Saint-Majorique.

En passant, dans le passé, il y a déjà eu une traverse juste en face du Centre éducatif La Plaine. Et même plus loin, à la limite de Saint-Bonaventure et Saint-Joachim, il y avait une traverse pour les cultivateurs soit pour traverser le bois, en tout cas, ou le foin. Il y a déjà eu des courses de canot sur la rivière Saint-François dans les années 60.

C'est qu'aujourd'hui, c'est des mini, j'appelle ça des mini-bassins. Il va y avoir le Club de voile à tel endroit. Il va y avoir à Nicolet. Il va y avoir un petit peu plus loin dans le bout de Sherbrooke. Ce n'était pas échelonné mettons quelqu'un qui voudrait faire ça. Puis allez comme à Chambly, tu sais, le passage des écluses ou l'ouverture, la fermeture, c'est tout un spectacle ça en plein milieu urbain.

Mais ici, même on a des difficultés à faire passer juste une simple piste cyclable en plein centre-ville. Le trajet original était le long de la rivière Saint-François, passant sous le viaduc ferroviaire. Mais là, c'est bloqué à cause de ça, alors qu'auparavant, il a déjà existé un sentier ou un chemin qui partait des Vieilles forges de Drummondville, sur la rue Desforges, qui allait jusqu'à l'Hôpital Sainte-Croix aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

1280 Mais précisément, l'approche par bassin veut dire que normalement, sur un bassin global comme celui de la Saint-François, les différents partenaires sont associés et des projets globaux redeviennent possibles, dans la mesure où les gens se parlent et les gens se concertent.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

1285 Bon, je vais vous donner un exemple au niveau historique, parce qu'ils sont en train de préparer un album sur notre municipalité. Au début du siècle, il y avait comme de la drave sur la rivière Saint-François.

LE PRÉSIDENT :

1290 Ça, on ne pleurera pas parce que c'est disparu.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

1295 Non, mais je vous dis, quand je parle de ce projet-là, de peut-être avoir un canal, je ne sais pas, irrigué sur toute la longueur de la rivière Saint-François jusqu'au lac Saint-François, ça pourrait toucher trois régions.

1300 Qu'est-ce que je trouvais drôle dans le temps, c'est que même sur la rivière aux Vaches, une petite rivière, au printemps il y avait même de la drave. Ils faisaient comme des espèces, je ne sais pas, de mini-barrages de bois, puis avec la force de l'eau, à la fonte, ils pouvaient se débrouiller comme ça. Mais aujourd'hui...

1305 Vous parliez d'aménagement. Moi, j'ai l'impression que, comme dans notre municipalité, c'est des dossiers régionaux, puis bien souvent les petits organismes communautaires ne sont même pas impliqués. Des fois, ça va être le maire de la place, ça va être, je ne sais pas, le président d'un comité ou du centre éducatif ou d'aménagement. Des fois, c'est des représentants des ministères, de la Ville. Puis la première chose qu'on entend
1310 parler, bon, on présente un projet. Il y a des subventions, etc., mais la population n'est pas impliquée. On dit: «Bien, regardez, on le fait, allez-y.»

Puis même, il y a des petites municipalités chez nous, comme il y a un accès du côté du Centre éducatif La Plaine, qui s'appelait comme ça auparavant, c'est quasiment Drummondville
1315 qui en profite parce qu'il est trop à l'ouest. Il est collé sur Drummondville, alors que le coeur du village, il est trop éloigné par rapport, par exemple, à une petite municipalité aussi comme Saint-Joachim qui est en bordure de la rivière. Même Saint-Joachim se développe actuellement. Ils ont des projets locaux. Mais ici, je n'ai pas vu de volonté.

1320 J'ai lu des mémoires. Bon sang, on vient d'avoir une nouvelle région Centre-du-Québec, puis je ne vois pas de projets d'envergure. Je vois peut-être des petits projets locaux, régionaux de MRC, mais je ne vois pas de... dans ce sens-là, je n'en vois pas.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas parce que vous n'en voyez pas, qu'il n'en viendra pas. Ça, il faut se dire ça aussi.

1330 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

Il faut revenir des fois aux sources, relire l'histoire. Puis moi, ça m'a frappé. Peut-être que les Anglophones avait l'esprit peut-être plus entrepreneurs, tandis que les Francophones, nous, bien, on a comblé le départ dans le temps de la venue des Voltigeurs, des Meurons, etc., puis même c'était des réserves de bois ici. Même dans le temps de la drave, il y a eu des... les capitaux venaient de la région de Montréal, puis il y a eu à un moment donné aussi des faillites, des reprises de compagnies, etc.

Je parle de petits projets. Comme dans notre municipalité aussi, ça peut paraître simpliste, on est collecté sur le réseau d'aqueduc de Drummondville depuis deux ans. Au niveau géographique - ça aussi, on n'en parle jamais - on est situé dans l'axe de la moraine de Drummondville. Il y a la moraine de Saint-Narcisse, il y a la moraine de Drummondville. Parce qu'ici, la terre, on dit les terres de roche, la roche pousse, les coteaux de roche ou etc., le tas de roche, mais c'est à cause de ça. Ça a servi aussi au niveau socio-économique, justement à implanter la ligne du Grand Tronc dans le temps, puis aussi l'autoroute transcanadienne.

Puis aujourd'hui, il y a encore la rivière Saint-François qui traverse ça. Mais dans l'autre axe, est-ouest, il devrait y avoir un genre de projet d'envergure étalé sur plusieurs années, qui pourrait être fait par étape. Ça s'est fait pour la voie maritime, pour le fleuve. Pourquoi ça ne serait pas pour une petite rivière?

1350 **LE PRÉSIDENT :**

On ne se souhaitera pas là non plus une deuxième voie maritime.

1355 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

Non, non, sauf qu'il pourrait y en avoir aussi une sur la rive nord aussi. Je sais que la Saint-Maurice, bon, il y a moins de drave. Mais je pense à des rivières, je ne sais pas, comme la Batiskan, il y a eu un aménagement, mais sur une section. C'est très bien. C'était bien fait. C'est spectaculaire même.

Ici, on dit: «Bien, c'est dans la plaine, dans la moraine.» Il y aurait quelque chose à faire.

1365

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va se souhaiter comme ça que des projets émergent à travers les nouvelles articulations qui sont en train de se mettre en oeuvre. Ça va?

1370

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Merci.

1375

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Fréchette.

Alors, on prend une pause de dix minutes et on revient avec le mémoire d'Envir-Action. À tantôt.

1380

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1385

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite donc les représentants du groupe Envir-Action, s'il vous plaît.

1390

M. PIERRE MORIN :

Bonjour à tous! Pierre Morin, biologiste.

1395

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Morin!

1400

M. PIERRE MORIN :

Comme notre mémoire comporte vingt-six pages, je vous en présente seulement les grandes lignes. J'espère que vous allez être capables de me suivre.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas obligé d'aller vite. Allez-y.

1405 **M. PIERRE MORIN :**

Non, mais c'est parce que je prends quelques paragraphes ici et là. C'est pour ça.

LE PRÉSIDENT :

1410

D'accord, parfait.

M. PIERRE MORIN :

1415

Envir-Action, organisme en environnement de la MRC de l'Érable et incorporé en 1992, a pris naissance en 1988. Précisons qu'il portait le nom de Mouvement vert des Bois-Francs jusqu'en septembre 1999, jusqu'à aujourd'hui pratiquement. Sa mission est de favoriser le respect et la mise en valeur de l'environnement, tout en visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par la sensibilisation, la conscientisation, la formation et la mobilisation, ainsi que par la réalisation d'activités de protection de l'environnement.

1420

Étant donné sa mission et le fait qu'Envir-Action soit le promoteur du projet vers une gestion intégrée du bassin versant de la rivière Bécancour, il est évident que notre organisme est très intéressé par la consultation actuelle. On parlait tantôt de projets d'envergure peut-être régionale, c'en est peut-être un qui est malheureusement recoupé à travers différentes MRC et régions administratives, comme tout projet de bassin versant.

1425

Malgré les investissements considérables afin d'améliorer la qualité de l'eau, celle-ci s'est particulièrement dégradée depuis une trentaine d'années en raison de plusieurs activités humaines: les rejets d'eaux usées ou de polluants, certaines pratiques agricoles, le drainage, le remblayage de milieux humides, le déboisement, le redressement et le creusage de cours d'eau, etc. Plusieurs usages de l'eau ont ainsi été restreints ou même perdus (consommation d'eau sans traitement, consommation de poissons et de mollusques, baignade, activités nautiques, etc.)

1430

1435

De nouvelles menaces sont également apparues dans les dernières années, entre autres la privatisation de l'eau, sa commercialisation, son exportation et la production de certaines espèces animales et végétales à grande échelle: porc, poisson, maïs, canneberges, etc. Dans ce contexte, il est primordial de faire le point sur notre façon de gérer l'eau et sur les outils à mettre en place pour assurer la protection de la qualité et de la quantité d'eau disponible.

1440

Je vais commencer par la section «eau souterraine». Le statut juridique de l'eau souterraine devrait être revu. Il est inconcevable et même ridicule que le propriétaire d'un fonds soit également propriétaire de l'eau souterraine qui s'y trouve.

1445

Bien que le Code civil permette un recours contre celui qui épuise un aquifère au détriment des autres utilisateurs, il appartient à l'usager lésé d'assumer le fardeau de la preuve. Une telle procédure est tout à fait absurde. Il serait beaucoup plus logique et juste que la personne physique ou morale, qui effectue des prélèvements importants, ait à démontrer l'innocuité de ses prélèvements. Ainsi, les prélèvements d'eau souterraine ou de surface, visant d'autres fins que la consommation résidentielle, devraient tous nécessiter un certificat d'autorisation du MENVIQ, ministère de l'Environnement du Québec. En outre, ces certificats devraient pouvoir être réévalués périodiquement (aux 5 ou 10 ans) afin de les adapter aux nouveaux besoins en eau et aux nouvelles valeur de la société.

1450

1455

Il serait donc préférable que le propriétaire d'un fonds ait un droit d'usage plutôt qu'un droit de propriété de l'eau présente sous son terrain. Soulignons qu'il n'existe actuellement aucun moyen de décontamination des eaux souterraines.

1460

C'est peut-être un petit décousu comment je lis ça, parce que je prends juste des petites sections.

1465

Ensuite la section «eau de surface», qui est la section principale du présent mémoire, qui a deux autres sections aussi dans l'eau de surface: la section «gestion par bassin versant» et la section «agriculture».

1470

L'obsession du gazon ultravert et sans mauvaises herbes est un problème de société de plus en plus grave. D'ailleurs, l'augmentation du nombre d'entreprises offrant le service d'épandage de fertilisants et de pesticides en fait foi. Ces produits, qui sont traditionnellement associés à l'agriculture, sont maintenant épandus en grande quantité dans les villes au détriment des humains qui y vivent et de tout l'environnement. Ces entreprises sont tellement agressives qu'elles peuvent vous offrir leurs services par téléphone à plusieurs reprises en une même année.

1475

Il serait grandement temps de réglementer davantage ces entreprises afin de limiter les dommages qu'ils causent à l'environnement. Il faudrait également organiser une campagne de sensibilisation auprès de la population afin de limiter l'utilisation de ces produits et de changer leur perception en ce qui a trait à un gazon d'un vert naturel où poussent des épervières, pissenlits, marguerites, etc.

1480

1485

En poursuivant dans le domaine des fertilisants et des pesticides, il serait important de mentionner l'utilisation massive de ces produits pour l'entretien de plusieurs golfs. La certification environnementale des golfs telle que développée par la Société Audubon serait une façon intéressante d'améliorer la qualité de l'eau. Cette certification pourrait améliorer l'image des golfs certifiés et favoriser la venue d'une clientèle préoccupée par l'environnement.

On devrait recourir de plus en plus à des amendes sévères pour les personnes physiques ou morales qui contaminent de façon sérieuse et en connaissance de cause

l'environnement. C'est d'ailleurs une amende de 4 millions \$ à Tioxide Canada incorporée qui a permis de mettre en place le Fonds de restauration de l'habitat du poisson. Ainsi, en plus de son effet dissuasif, cette amende a permis la protection et la restauration des habitats du poisson, tout en contribuant au développement de l'aspect socio-économique du milieu.

Travaillant actuellement à mettre en place la gestion intégrée du bassin versant de la rivière Bécancour, Envir-Action a pris connaissance d'un problème d'eutrophisation accélérée d'un de ses lacs, le lac William, situé au sud-est de Plessisville. Malgré d'importants efforts d'assainissement des eaux, son vieillissement accéléré découlerait de la quantité importante de phosphore provenant principalement de l'usine de traitement des eaux de Thetford Mines, Black Lake et, d'une moindre mesure, de la pisciculture qui déverse ses eaux dans le lac. Précisons que cette usine fonctionne bien, mais qu'elle ne possède qu'un traitement d'eau secondaire, ce qui limite sa capacité de retenir le phosphore. Également, comme dans bien d'autres endroits au Québec, les équipements de traitement d'eau actuels ne permettent pas de traiter toutes les eaux lors de crues.

Comme cette usine se situe au début du bassin versant de la rivière Bécancour et qu'elle laisse échapper des polluants qui affectent sérieusement le reste du cours d'eau, il serait primordial de doter cette usine d'un traitement tertiaire pour une déphosphatation plus poussée. Il faudrait également évaluer la possibilité de construire des bassins de rétention pour intercepter les débordements de Thetford Mines, Black Lake et Robertsonville.

Signalons que ces deux recommandations émanent d'un rapport du ministère de l'Environnement de 1999. Compte tenu des répercussions causées aux eaux de surface par les piscicultures, il faudrait également effectuer des recherches visant à améliorer la qualité des eaux qu'elles rejettent.

Sous-section «gestion par bassin versant». Étant donné qu'un bassin versant correspond à l'ensemble du territoire qui alimente en eau un cours d'eau, le bassin versant représente le territoire idéal en vue de gérer l'eau.

En effet, la qualité et la quantité d'eau disponible dans un bassin versant étant fortement influencées par les activités qui s'y déroulent, il est clair qu'il faut gérer ces activités. En tenant compte de l'ensemble des éléments pouvant affecter la qualité et la quantité d'eau d'un territoire défini, la gestion par bassin versant représente le meilleur type de gestion pour la protection, la restauration et la mise en valeur du milieu hydrique. D'ailleurs, de nombreux pays ont adopté ce type de gestion.

Soulignons qu'il n'existe actuellement aucun financement sérieux permettant le démarrage et la continuité des activités des comités de bassin.

C'est pour les raisons mentionnées précédemment, au début de la sous-section «gestion par bassin versant», qu'Envir-Action travaille actuellement à mettre en place les éléments nécessaires à la gestion intégrée du bassin versant de la rivière Bécancour. Comme

1535

dans bien d'autres bassins versants du Québec, la conciliation des usages de l'eau (eau potable, eau souterraine, pêche, chasse, navigation, baignade, occupation riveraine, énergie, industrie, agriculture, foresterie, tourisme, etc.) y devient urgente et nécessaire.

1540

Dans plusieurs des six MRC du bassin versant de la rivière Bécancour, on observe un regain pour les usages récréatifs près ou sur l'eau: baignade, pêche, canotage, chasse, planche à voile, navigation motorisée, kayak, ski nautique. Afin de faciliter l'accès à l'eau, plusieurs aménagements ont également été réalisés: parcs, plages, rampes de mise à l'eau, quais, centres de location de matériel nautique, haltes routières, aires de pique-nique, campings, sites de villégiature, réseaux cyclables et pédestres...

1545

Pourtant, dans bien des localités du bassin versant de la Bécancour, un imposant apport de nutriments dans l'eau entraîne une détérioration visuelle marquée de l'eau, ainsi qu'un déficit en oxygène qui perturbe grandement la vie aquatique. En dépit de ce grave problème, le développement de l'écotourisme est en pleine croissance chez nous. Avant que le problème ne devienne trop important et que certains usages soient perdus, il faut mettre en place la gestion intégrée de ce bassin versant. Cela permettra de ramener à l'échelle locale la prise de décisions concernant la gestion de l'eau, de cibler les interventions en fonction des problématiques particulières du milieu, de tenir compte des différents besoins, de régler les conflits entre les usagers et de faire un lien entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau.

1550

1555

Sous-section «agriculture». Étant responsable de plus des deux tiers de la charge polluante des cours d'eau de la vallée du Saint-Laurent, le secteur agricole accuse un sérieux retard par rapport aux volets urbain et industriel. Il est donc impératif d'intervenir dans ce secteur d'activités.

1560

La manipulation de l'environnement à des fins agricoles a entraîné des modifications majeures aux cours d'eau. Parmi les principales interventions néfastes, mentionnons le redressement, le reprofilage et la recalibration des cours d'eau, le drainage, le déboisement des rives et le remblayage de milieux humides. En plus d'être perturbés aux sites d'intervention, ces cours d'eau sont également affectés en aval.

1565

Des prélèvements d'eau à des fins d'irrigation de terres en culture sont également courants. Parmi les entreprises de production végétale qui prélèvent une quantité importante d'eau dans les cours d'eau, mentionnons les cannebergières dans notre région. Bien que les nouvelles installations préconisent une forte réutilisation de l'eau, la production de canneberges nécessite de grandes quantités d'eau.

1570

1575

De plus, les sites de culture sont pratiquement tous concentrés dans un petit secteur le long de la rivière Bécancour. Cette forte concentration, la gestion particulière de l'eau qui s'y fait et la modification importante de l'habitat qui s'y trouvait (tourbières) sont des éléments ayant sans aucun doute des conséquences importantes sur l'écosystème. Ainsi, il est primordial d'évaluer à très court terme et de façon rigoureuse les impacts de cette culture.

1580

Les compensations versées par l'assurance-stabilisation pour la production porcine sont excessives pour les entreprises efficaces et couvrent plus que leur coût de production. Ainsi, en 1993 et 1994, le gouvernement aurait versé 100 millions \$ de trop aux producteurs de porcs. Cette information provient du rapport du Vérificateur général 1995-1996.

1585

La popularité de ce type de production est donc compréhensible. Soulignons que l'aide gouvernementale ne tient pas compte de la grosseur de l'élevage, ni de sa rentabilité et encore moins des problèmes de pollution qu'il engendre. Ainsi, un éleveur prospère de Farnham, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 75 millions \$, a reçu 10 millions\$ de l'assurance agricole en 1995.

1590

En plus de profiter d'un système déjà trop généreux, certains producteurs de porcs utilisent des moyens illégaux pour s'enrichir. À partir d'une enquête présentée en 1995, des producteurs de porcs dépassaient de 23 % les seuils de production autorisés par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, et recevaient des subventions pour ces cochons illégaux.

1595

Il faut donc mettre en place des mesures sévères (amendes) afin d'éliminer le dépassement des cheptels autorisés. Il serait également possible d'exiger une copie du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour obtenir l'aide financière du MAPAQ ou de ses organismes affiliés. Par ailleurs, en évaluant les surplus de fumier à l'aide des cheptels autorisés, on sous-estime ces surplus avec les conséquences environnementales qui peuvent en découler.

1600

Comme le Québec a produit 5 millions de porcs en 1996 et qu'il compte doubler sa production d'ici 2016, il faut suivre cette production animale avec attention. Compte tenu de l'aide gouvernementale considérable versée à la production porcine, de la difficulté de sécuriser de façon équitable le revenu des producteurs, des répercussions négatives majeures sur l'environnement et des coûts sociaux générés par ce type de production, surtout par des problèmes de santé et d'eau potable, il serait logique de freiner fortement l'émission de permis de construction ou d'agrandissement de porcheries.

1605

1610

En l'absence de considérations environnementales dans plusieurs des programmes d'aide financière, l'agriculture a fortement contribué à la détérioration de l'environnement. Nous vous en présentons quelques exemples.

1615

Étant établie en fonction de la superficie des champs, l'assurance-récolte encourage, entre autres, le déboisement des bandes riveraines et la destruction des milieux humides. En ne vérifiant pas la conformité des travaux effectués avant le remboursement des taxes foncières, on favorise également des travaux peu environnementaux. De son côté, l'assurance-stabilisation incite les agriculteurs à produire toujours plus, même pour les productions aux répercussions environnementales majeures.

1620 Finalement, malgré que le drainage apporte généralement des avantages d'un point de
vue agricole, cette pratique devrait être subventionnée seulement dans des cas précis et de
façon contrôlée. N'oublions pas que les drainages agricoles et forestiers sont subventionnés et
qu'ils sont responsables d'une dégradation majeure des cours d'eau et de la disparition de
milieux humides.

1625 Comme on peut le constater, plusieurs points du domaine agricole s'opposent
fondamentalement à l'orientation de développement durable formulée depuis quelques années.
Tout en conservant les budgets actuels des programmes d'aide financière, il faut donc modifier
ces programmes de façon à encourager les pratiques agricoles plus vertes, comme cela se fait
1630 depuis la fin des années 80 en Europe. Soulignons qu'une étude de 1989, de l'Académie des
sciences des États-Unis, révèle que l'agriculture biologique est au moins aussi efficace et
rentable que l'agriculture basée sur les engrais et les pesticides chimiques.

1635 Dans le contexte du désengagement de l'État et de l'autocontrôle des entreprises, les
politiques agricoles et environnementales doivent être intégrées et cohérentes. Ainsi, une
concertation étroite et soutenue est donc indispensable entre les responsables de l'agriculture et
ceux de l'environnement.

1640 Finalement, la certification environnementale des fermes pourrait permettre une
progression fulgurante des améliorations environnementales reliées à l'agriculture. Cette
certification va devenir essentielle et inévitable dans le contexte de la globalisation des marchés
et de la préoccupation grandissante de la clientèle et de la société en ce qui a trait à la protection
de l'environnement. Le gouvernement a donc avantage à favoriser la mise en place d'une telle
certification.

1645 Section «gestion municipale». Comme il a déjà été mentionné précédemment, les
usines de traitement des eaux usées ne retirent qu'une partie des polluants de l'eau. Étant
donné que certains polluants sont donc retournés dans les cours d'eau, il est important que la
population, dont les eaux usées sont traitées par une usine, soit au courant des polluants qui ne
1650 peuvent être complètement traités. Ainsi, cette population pourrait enfin savoir que ce qu'elle
envoie aux égouts n'est pas automatiquement dépollué, malgré la croyance populaire. À partir
de ces informations, la population peut donc, si elle le désire, favoriser certains produits ou
comportements plus environnementaux.

1655 En vue de protéger les eaux souterraines et de surface de leur territoire, les
municipalités devraient exiger l'inspection des installations septiques, la vidange des fosses
septiques et une disposition conforme des boues.

1660 Il serait intéressant de souligner que la MRC de Drummond est à mettre en place un
projet visant à permettre la prise en considération de la ressource eau souterraine au sein de son
schéma d'aménagement. Par ailleurs, la Ville de Bécancour est en voie d'élaborer un plan de
gestion des rives, du littoral et des plaines inondables, qui entraînera des modifications au
schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour.

1665 Comme on peut le constater, le monde municipal travaille actuellement à améliorer ses
pratiques concernant la gestion de l'eau. Il est toutefois dommage que chaque municipalité ou
MRC le fasse de façon isolée. Il serait fort intéressant qu'une municipalité et qu'une MRC soient
financées pour mettre à jour d'un point de vue environnemental leur pratiques et leur
réglementation. Les résultats obtenus pourraient servir d'exemple pour les autres municipalités
1670 et MRC.

 Un élément important vient nuire aux performances environnementales du milieu
municipal. Le problème est relié au travail des inspecteurs municipaux. Plusieurs facteurs
nuisent passablement à leur travail de protection de l'environnement: ils ne possèdent pas
1675 suffisamment de connaissances en environnement, leurs supérieurs ne considèrent pas
l'environnement comme un volet important de leur emploi et ils sont très peu soutenus par le
milieu dans leur fonction d'inspecteur en environnement.

 Dans ce contexte, chaque MRC devrait engager un biologiste afin de participer à la
formation environnementale des inspecteurs des municipalités qui en font partie. Il pourrait
également protéger et mettre en valeur l'environnement de ces municipalités. En outre, la
présence d'un spécialiste en environnement devient nécessaire et urgente compte tenu des
nouvelles responsabilités que doivent assumer les MRC (gestion de l'eau, protection de
l'environnement, gestion des lots intramunicipaux, Forêt habitée, développement
1680 multiresource, gestion intégrée par bassin versant). Par ailleurs, il serait intéressant de
sensibiliser la population et les intervenants municipaux à l'importance du rôle des inspecteurs
municipaux dans la protection de l'environnement.
1685

 On ne peut terminer cette section sans parler de la privatisation possible de la gestion
des services d'eau. Il a été très bien démontré et à plusieurs reprises que cette pratique amène
l'appropriation de cette ressource par quelques individus qui la font payer un très fort prix au
reste de la communauté. En outre, compte tenu des possibilités gigantesques de profits qu'elle
peut engendrer, la privatisation de l'eau favorise la corruption des décideurs politiques.
1690

1695 D'ailleurs, deux multinationales, qui convoitent justement la gestion des services d'eau
de Montréal (la Générale des eaux et Lyonnaise des eaux), ont déjà été poursuivies en justice
pour des activités de financement illégales. À partir de ces informations, il est évident qu'il faut
empêcher la privatisation de la gestion des services d'eau.

1700 Section «enjeu stratégique mondial». Dans plusieurs parties du monde, de nombreux
éléments viennent affecter la qualité de l'eau ou son accessibilité: une population mondiale
grandissante, la croissance économique, le réchauffement de la planète, la désertification, des
événements météorologiques extrêmes, la contamination de l'eau, la surexploitation de cette
ressource, la destruction de grands écosystèmes naturels par les activités humaines de plus en
1705 plus intenses et à grande échelle, etc.

1710

Les Nations Unies prévoient qu'en 2025, la moitié de la population mondiale, c'est-à-dire environ 4 milliards de personnes, n'aura pas accès à de l'eau salubre. De plus, en 1997, cette même organisation reconnaissait qu'à moins d'un changement rapide des modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein au développement et la source de conflits. Comme la possession de cette ressource devient un enjeu stratégique mondial, il faut prévoir que notre eau sera de plus en plus convoitée.

1715

Dès qu'il y aura un précédent d'exportation d'eau en vrac à partir du Canada (dérivation de cours d'eau, bateau-citerne, conteneur, pipeline, etc.), l'eau sera considérée comme un bien de commerce et devra circuler librement entre le Canada et les États-Unis, conformément à l'ALÉNA. Ainsi, nous perdrons la souveraineté de nos eaux. Il faut donc tout mettre en oeuvre pour empêcher que nos eaux ne deviennent une simple marchandise à exploiter.

1720

En raison des pressions grandissantes sur la ressource eau, il est évident qu'il va falloir augmenter sensiblement les argents disponibles pour protéger cette précieuse ressource. Il serait également important d'évaluer, dans tous les domaines d'activités, les incitations économiques pouvant être instaurées pour encourager des actions moins dommageables à l'environnement ou aux répercussions environnementales positives. Bien entendu, ces incitations économiques peuvent faire partie des budgets alloués actuellement pour chacun de ces domaines.

1725

1730

Étant donné que les groupes environnementaux assument une partie du mandat du ministère de l'Environnement en ce qui concerne la protection de l'eau, il serait normal que ces groupes puissent avoir accès à un financement récurrent de base, ce qui leur permettrait de consacrer davantage de temps à la protection de l'environnement. Actuellement, la majorité des organismes environnementaux sont maintenus en vie par du bénévolat et de petits projets ponctuels. Il est donc presque impossible que le personnel prenne de l'expérience, que ces organismes puissent conserver des employés qualifiés et, surtout, qu'ils protègent l'environnement de façon efficace.

1735

Conclusion. L'eau est souvent comparée à l'or. Toutefois, comparativement à l'or, on ne peut se passer d'eau pour vivre.

1740

Comme il est de plus en plus accepté dans le milieu scientifique que le réchauffement de la planète a diminué la disponibilité en eau du Québec (Grands Lacs, fleuve Saint-Laurent, réservoirs hydroélectriques) et continuera de le faire, la politique québécoise sur l'eau devra être conçue de façon à en tenir compte. Elle devra également être claire, simple et concise.

1745

Il est à espérer que les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement seront particulièrement prudentes et responsables envers notre eau et que celles-ci soient considérées de façon sérieuse par le Conseil des ministres. Ainsi, la population et les organismes, s'étant impliqués dans la consultation publique, n'auront pas l'impression, premièrement, d'avoir perdu leur temps et, deuxièmement, que tout était décidé depuis

1750 longtemps. Soulignons, par ailleurs, qu'il est regrettable que le BAPE ne possède aucun pouvoir décisionnel sur la future politique québécoise sur l'eau. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1755 Merci, monsieur Morin. C'est le temps de la chasse et j'ai l'impression que vous tirez sur tout ce qui bouge. Parlez-moi d'abord de votre organisation. Enviro-Action, l'ancien Mouvement vert des Bois-Francs...

M. PIERRE MORIN :

1760 Enviro-Action.

LE PRÉSIDENT :

1765 Enviro-Action, oui, je m'excuse. Ça existe depuis 92, avez-vous dit. Est-ce que ça regroupe des associations ou des individus?

M. PIERRE MORIN :

1770 Des individus.

LE PRÉSIDENT :

Il y a combien de monde dans votre organisation?

1775 **M. PIERRE MORIN :**

Une vingtaine de membres, pour l'instant. L'organisme est en relance depuis un an et demi environ.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le mémoire que vous me présentez a été approuvé par l'association?

1785 **M. PIERRE MORIN :**

Oui. Bien, oui, par le personnel, les employés, on peut dire.

LE PRÉSIDENT :

1790 Bon, ça marche.

Deuxièmement, il y a dans votre texte beaucoup d'affirmations qui reposent sur de la documentation que vous ne citez pas. Il n'y a pas de pages de référence.

1795

M. PIERRE MORIN :

De bibliographie.

1800

LE PRÉSIDENT :

Oui, de bibliographie. J'en donne quelques-unes. Il y a quelques affaires qui vont de soi. Quand vous dites que c'est le Vérificateur général, il n'y a pas de problème. Mais dans d'autres choses, par exemple l'allusion, en page 11, sur une étude dans le Maine, si vous aviez la référence, ce serait utile; l'affirmation sur les golfs, en page 7, par rapport à une étude de l'Audubon Society, etc.

1805

M. PIERRE MORIN :

Je peux vous les envoyer, si vous voulez.

1810

LE PRÉSIDENT :

On en a pas mal, on en a une jolie flopée, mais on ne peut pas prétendre tout savoir et tout connaître. Si vous pouviez nous donner les références, ça nous serait utile de temps en temps.

1815

M. PIERRE MORIN :

D'accord. Lequel vous intéresse en particulier? Ou c'est un peu tout?

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que là, il faudrait que je les reprenne une par une, mais il y en a au moins -- si vous regardez votre mémoire, vous allez voir de temps en temps, je me suis mis des points d'interrogation sur la source. Alors, il faudrait qu'on se revoie après pour que je puisse vous les indiquer.

M. PIERRE MORIN :

D'accord, pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Par exemple, vous dites: «Les deux tiers de la charge polluante des cours d'eau de la vallée du Saint-Laurent ressortissent à l'agriculture», page 14.

M. PIERRE MORIN :

Vous l'avez aimé? Moi aussi, je l'aimé.

LE PRÉSIDENT :

Là, j'aimerais savoir sur quel document ça s'appuie, parce que quand on fait des affirmations comme ça, on a le droit à un joli débat après, selon les intrants, les extrants, les critères qu'on prend pour parler de la pollution. Vous savez comme moi que s'il y a une chose qui est difficile à évaluer, c'est la charge comparative des polluants les uns par rapport aux autres. Alors, il y a beaucoup de controverse scientifique dans ça.

Alors, ça va? Si on pouvait avoir ça, ça améliorerait, je pense, notre niveau de connaissance.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous faites allusion à une enquête, à la page 16, présentée en 1995 et dans laquelle vous dites que des producteurs de porcs dépassaient de 23 % les seuils de production. Alors ça aussi, c'est un document qui s'ajoute.

M. PIERRE MORIN :

1860 Oui, il n'y a pas de problème. Je pense que c'est dans le rapport du Vérificateur, ça, mais je pourrais vous...

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :

1865 Il y a l'étude du Maine, comme a dit monsieur...

M. PIERRE MORIN :

1870 Oui, je pourrai le vérifier.

LE PRÉSIDENT :

1875 Maintenant, expliquez-moi, juste avant que je laisse la chance aux autres de poser des questions, à la page 10, vous dites:

 «La gestion par bassin est une gestion ascendante, c'est-à-dire qui s'effectue du bas vers le haut.»

M. PIERRE MORIN :

1880 Ça part des gens, puis ça va vers le gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

1885 D'accord. J'avais compris d'aval en amont. Je l'avais compris dans un sens écologique. Ça va. Allez-y, monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1890 Monsieur Morin, merci pour votre mémoire. À la page 8, vous suggérez et recommandez que tout prélèvement d'eau de surface - également vous faites la même recommandation pour les eaux souterraines - pour d'autres fins que la consommation résidentielle soit assujetti à l'exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation.

1895 Est-ce que ça, dans votre esprit, ça comprend les systèmes d'eau municipaux qui, eux, ne sont pas en général pour des fins résidentielles?

M. PIERRE MORIN :

1900

Je pense que c'est d'autre chose. Dans le fond, je parlais plus de commercialisation, puis de choses comme ça ou d'entreprises qui consomment beaucoup d'eau. La municipalité, je pense que c'est une autre problématique.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1905

Donc, l'esprit, c'est...

M. PIERRE MORIN :

1910

C'est sûr qu'il peut y avoir des exceptions là-dedans.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord, je comprends l'intention.

1915

À plusieurs endroits dans votre mémoire, vous revenez avec l'importance d'avoir des amendes sévères. Est-ce que vous avez analysé l'utilité ou le bien-fondé des amendes par rapport à d'autres outils, l'éducation, la concertation, la sensibilisation, par exemple, des outils qui sont...

1920

M. PIERRE MORIN :

Plus doux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1925

... ceux qui sont habituellement mentionnés dans la théorie sur la gestion par bassin, par exemple. On parle beaucoup plus d'éducation, de concertation, de consensus, de sensibilisation, d'approche évolutive, participative plutôt que d'amende et de contrôle.

1930

M. PIERRE MORIN :

1935

C'est évident que c'est toujours... idéalement, c'est la souplesse, mais c'est parce que ce n'est pas toujours évident d'appliquer la souplesse. Puis le problème aussi qu'il y a, c'est qu'il n'y a pratiquement pas de contrôle ou d'inspecteurs ou de gens qui surveillent évidemment l'environnement. Donc, il faut comme trouver une façon de faire avancer les choses.

C'est sûr que là, je parle d'un autre concept que la gestion par bassin quand je parle d'amende. Je parle plus d'inspecteurs municipaux ou des gens du ministère de l'Environnement qui peuvent faire des choses comme ça. Je pense que l'amende de Tioxide Canada, je pense

1940 que c'est une amende qui... je pense qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui ont eu ça, je pense.
Dans ce cas-là, c'est assez...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1945 Oui, c'est un exemple assez frappant.

M. PIERRE MORIN :

1950 Oui, exact. Dans d'autres cas, je suis d'accord avec vous que ça peut être discutable,
mais...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1955 Mais votre organisme est pour l'augmentation, si je comprends bien, des sévérités des
amendes.

M. PIERRE MORIN :

1960 Bien, un meilleur contrôle, parce que présentement il n'y a pratiquement rien qui se fait.
Quand on parle d'à peu près tous les domaines, il se fait très peu de choses. Les règlements
ne sont pas respectés dans presque tout domaine, puis il ne se passe presque rien avec ça. Je
veux dire, c'est assez évident. Qu'est-ce qu'on peut faire avec ça?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1965 Est-ce que selon vous, le problème, c'est le contrôle ou les exigences, c'est-à-dire les
amendes qui sont prévues? Est-ce que les amendes sont assez sévères ou bien s'il n'y a pas de
surveillance, donc les contrevenants n'ont pas à payer d'amende, de toute façon?

M. PIERRE MORIN :

1975 Je ne sais pas vraiment. C'est sûr que ce qui est clair, c'est que le gouvernement n'a
pas d'argent pour engager des inspecteurs. Donc, on se ramasse dans une situation où est-ce
qu'il ne se passe rien, on peut dire. C'est pour ça que si les amendes sont arrivées, au moins,
ils peuvent payer les salaires des inspecteurs. En partant, c'est déjà un point important.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1980 Ce qui nous amène à, dans certains cas, vous recommandez des approches d'éducation pour changer les comportements ou au moins pour sensibiliser la population comme, par exemple, d'informer sur ce qu'il reste après le traitement des eaux usées.

Pensez-vous que ça peut être intéressant pour les citoyens de savoir qu'il reste...

Mme FRANCINE BERTRAND :

Excusez-moi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1990 Oui, je vous en prie. Pouvez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

Mme FRANCINE BERTRAND :

1995 Oui, Francine Bertrand, coordonnatrice d'Envir-Action. Je viens à la rescousse.

M. PIERRE MORIN :

Ça va bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous aviez l'impression qu'il avait de la difficulté à s'en sortir?

Mme FRANCINE BERTRAND :

2005 Ce qui arrive, c'est que moi, ce que je voulais faire, c'est de répondre à votre question. C'est que la sensibilisation puis la conscientisation n'empêchent pas... c'est la première intervention qui est priorisée. Excepté que ce que Pierre soulignait, c'est au-delà de ça.

2010 Comme les messieurs de l'UPA le mentionnaient tantôt, c'est souvent des actions qui se font à très longue échéance. Puis pendant ce temps-là, nos ressources naturelles se dégradent. Puis des fois, elles se dégradent de façon très excessive. Puis à ce moment-là, on doit intervenir. Bien, en tout cas, on devrait intervenir pour que ça puisse cesser. Parce qu'il y a des gens, puis on ne se le cache pas, on est des êtres humains, il y aura toujours des gens qui ne voudront pas accepter de changer leur comportement.

2020 C'est pour ça que des fois l'argent, souvent, devient une valeur tellement importante pour certaines personnes, qu'on aura beau faire de la sensibilisation puis de la conscientisation à tour de bras, jamais que ça va être accepté. Puis c'est à cette limite-là qu'il faut intervenir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2025 Oui, c'est le seuil. Vous fixez un seuil de comportement acceptable ou non acceptable.
Et au-delà de ce seuil-là, si je comprends bien, c'est l'approche plus traditionnelle des programmes d'éducation et de sensibilisation.

Mme FRANCINE BERTRAND :

2030 C'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2035 Vous pouvez rester, madame Bertrand, je vous en prie.

Mme FRANCINE BERTRAND :

2040 Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2045 Revenons à l'affaire de l'information de la population sur ce qu'il reste après le traitement des eaux. Est-ce que ça ne peut pas avoir un résultat contraire de créer un sentiment de panique dans la population, surtout si on leur donne des données chimiques ou bactériologiques de ce qu'il reste dans l'eau après le traitement?

M. PIERRE MORIN :

2050 C'est des données qui sont publiques, quant à moi. Je pense que ça serait...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2055 Oui, mais là vous suggérez d'en faire une information plus systématique.

M. PIERRE MORIN :

2060 Bien, j'ai l'impression qu'on a intérêt à toujours être franc et honnête et à dire les choses comme elles sont, pour ne pas cacher aux gens...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, oui, tout à fait, mais je veux dire, ça dépend comment c'est fait. Comment vous verriez ça? Est-ce qu'il y aurait de rattachée à ça de l'information sur l'impact de ces produits-là qui demeurent dans l'eau usée?

M. PIERRE MORIN :

Pourquoi pas? C'est ce que je pense.

Mme FRANCINE BERTRAND :

On a toujours été capables, nous autres, les êtres humains, de prendre une certaine dose de contaminants. On a juste à aller se promener dans les pays étrangers pour voir qu'il y en a qui sont capables d'en prendre beaucoup, beaucoup, puis que notre corps s'adapte.

Excepté qu'il ne faut pas être trop alarmiste, mais de dire les choses comme elles sont, dire: «On est capable de prendre certaines doses, mais passé telle dose, on peut tomber malade», ça va faire en sorte que l'opinion publique va peut-être pousser davantage pour qu'il y ait des actions concrètes qui soient faites. Parce que c'est sûr qu'en ce moment, présentement, on prend l'eau comme elle est puis on n'est pas au courant de rien. Parce qu'on saurait les choses, ça modifierait notre comportement. Je pense que c'est assez positif en quelque part.

M. PIERRE MORIN :

Parce que la pensée miracle, les gens pensent qu'ils jettent n'importe quoi dans leur robinet, puis ils s'imaginent que tout est traité: «Ah! ça va à la station d'épuration, tout est beau. C'est sorti, tout est propre», mais ce n'est pas la réalité. C'est important que les gens le sachent, je pense. À ce moment-là, les gens peuvent acheter des produits moins nocifs, peuvent jeter moins de choses dans les égouts, si on peut dire.

Les gens qui font les changements d'huile, puis ils envoient aux égouts, ça existe encore ça. C'est parce que les gens, souvent c'est un peu l'innocence, ils s'imaginent que ça disparaît puis...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Tout à fait. Vous avez quelques beaux paragraphes, je ne veux pas évaluer, donner de note à votre mémoire, mais sur l'aspect esthétique de l'eau et la valeur économique de l'aspect esthétique. Vous ne l'avez pas repris dans votre présentation. Ce serait intéressant que vous nous commentiez ça un petit peu, que vous nous donniez des exemples, si possible.

M. PIERRE MORIN :

J'aurais été mieux de le lire que de le commenter. Je pense que ça aurait été mieux.

LE PRÉSIDENT :

Vous seriez encore en train de le lire, par exemple.

2110

M. PIERRE MORIN :

Je l'ai, c'est beau. En améliorant la qualité de l'eau et, par conséquent, l'aspect esthétique et le caractère naturel d'un lieu, on augmente l'attrait et la demande pour cet endroit. D'ailleurs, une étude effectuée dans l'État du Maine a démontré que la valeur des propriétés riveraines diminue lorsque la clarté de l'eau régresse. Cet impact se fait sentir non seulement sur le prix de vente des propriétés, mais également sur les entrées d'argent des municipalités. Ainsi, en plus d'améliorer la qualité de vie des gens qui y vivent, un bassin versant sain améliore les potentiels de développement, tourisme, pêche, interprétation, sites de villégiature, etc., ce qui entraîne des retombées économiques, sociales et environnementales importantes.

2115

2120

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, l'équation est intéressante. L'eau pure, l'eau esthétique, l'eau claire augmente la valeur foncière, laquelle valeur foncière augmente le niveau de taxes municipales et en même temps augmente la qualité de vie des paysages. Avez-vous des commentaires à ajouter?

2125

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que c'est oui et en même temps, là il y a un effet pervers potentiel que vous indiquez, puisqu'à ce moment-là il y a une pression touristique nouvelle qui se développe, une pression sur la pêche, pression sur les sites de villégiature et donc, on a une espèce de risque ou d'effet pervers potentiel. C'est ça qu'on essaie de voir.

2130

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2135

C'est une question d'équilibre.

LE PRÉSIDENT :

Comment on tient l'un et l'autre. Parce que c'est sûr qu'une eau qui s'améliore, amène une pression accrue de nouveaux usages.

2140

Mme FRANCINE BERTRAND :

2145 Avec un type de personne qui est conscientisé, ce qui fait que peut-être qu'à ce moment-là, la sensibilisation ou la conscientisation va être moins à faire parce que là, déjà, il va y avoir des gens qui vont vouloir conserver ça. Parce que plus qu'un individu profite de la nature et qu'il l'apprécie, plus il est prêt à faire des investissements personnels pour la conserver.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2155 Vous avez insisté sur le fait qu'il n'existe aucun moyen de décontamination de l'eau souterraine. J'ai lu dans la littérature qu'en Europe, on a un système dit de dénitrification des nappes souterraines. Est-ce que vous êtes au courant de ce procédé-là?

2160 **M. PIERRE MORIN :**

 Non. Ça, j'ai pris ça dans un document quelconque qu'il n'y avait aucun moyen actuellement. Peut-être qu'il se fait des choses en Europe, puis peut-être que c'est juste pour l'azote aussi, le traitement que vous parlez. Souvent, il y a beaucoup plus de problèmes que
2165 strictement l'azote dans la contamination des eaux souterraines.

LE PRÉSIDENT :

 Il y a des processus - par exemple, prenez à Ville Mercier, etc. - mais ça coûte des
2170 fortunes parce qu'il faut pomper les nappes et les nettoyer. Avant de nettoyer, il faut arrêter, c'est évident qu'il faut stopper les processus de dégradation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2175 Sur la gestion par bassin versant, vous êtes associés à un projet ou vous êtes promoteur d'un projet pour le bassin de la rivière Bécancour. Qu'est-ce que vous pensez des sous-bassins? Comment ils doivent être pris en compte? Est-ce que ça doit venir après un projet de bassin ou de façon parallèle? Comment vous voyez l'intégration des initiatives qui pourraient être prises au niveau des sous-bassins?

2180 **Mme FRANCINE BERTRAND :**

 Les sous-bassins, en tout cas, la façon que... c'est sûr que ce n'est pas à nous de
2185 décider comment ça va se faire la gestion par bassin versant, ça va être au comité de décider comment ça fonctionne. Ce qui va être proposé, par contre, c'est que les sous-bassins soient

gérés par des sous-comités, pour que les décisions prises soient plus représentatives des besoins puis de la problématique du milieu dans lequel ils vont se pencher.

M. PIERRE MORIN :

Puis d'ailleurs, il existe actuellement certaines petites organisations qui s'occupent de certains petits territoires à l'intérieur du bassin, qui, dans le fond, ces organismes-là, peuvent continuer d'avoir une certaine surveillance, puis nous amener de l'information, puis participer avec nous à l'ensemble du projet.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, vous avez une approche d'intégrer les initiatives déjà existantes et non pas de les remplacer.

M. PIERRE MORIN :

Non, non. Ça, c'est évident.

Mme FRANCINE BERTRAND :

On a besoin de tout le monde.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Une dernière question. Monsieur Morin, vous avez mentionné que vous êtes biologiste. Madame Bertrand aussi, j'imagine?

Mme FRANCINE BERTRAND :

Non. Je suis en communication.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez une recommandation pro domo, par laquelle vous recommandez qu'on engage des biologistes, un biologiste par MRC, si je comprends bien.

M. PIERRE MORIN :

C'est bien, ça?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2230

Oui, c'est très bien. C'est très intéressant, mais pourquoi pas d'autres spécialités aussi?

M. PIERRE MORIN :

2235

Possiblement aussi. Vous n'avez pas aimé mes arguments? J'avais trois arguments, environ.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2240

Non, non, je les ai compris, mais c'est des préoccupations qui peuvent relever de plusieurs disciplines.

M. PIERRE MORIN :

Oui, c'est sûr. C'est bien certain.

2245

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais vous avez choisi biologiste parce que vous connaissez plus...

2250

M. PIERRE MORIN :

Entre autres, exactement. Mais on parle de problèmes environnementaux. En théorie, c'est les biologistes qui sont les spécialistes de l'environnement au Québec, je pense. Il y a bien des gens qui jouent dans l'environnement au Québec mais, en théorie, c'est les biologistes qui sont les spécialistes de l'environnement.

2255

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Très bien, merci.

2260

LE PRÉSIDENT :

On ne partira pas la bagarre académique.

2265

M. PIERRE MORIN :

Non, peut-être pas là, mais...

LE PRÉSIDENT :

2270 Madame Gallichan.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2275 Oui, monsieur le président, j'ai trois questions. La première est dans la foulée de ce dont vous venez de traiter précédemment, la gestion par bassin versant.

2280 À la page 10, vous parlez de cette mise en place de comités de bassin versant dans les territoires habités. Je comprends ce que vous voulez dire. C'est que, bon, compte tenu de la population qui est dans l'espace, je dirais, du bassin versant du Saint-Laurent, c'est là que vous les figurez davantage. Mais il y a quand même des bassins versants importants dans les territoires moins densément peuplés. On ne parlera pas de la rivière La Grande, il paraît que son cas est à peu près réglé. Mais bon, Grande Baleine, d'une part. Si on va sur la Basse-Côte-Nord, il y a d'autres rivières importantes.

2285 Comment voyez-vous la gestion de bassin versant dans ces régions-là?

M. PIERRE MORIN :

2290 C'est sûr que j'ai priorisé les territoires habités, parce que c'est là qu'il y a plus de problématiques. C'est bien évident. Mais je pense que c'est un principe général, la gestion par bassin versant, qui devrait s'appliquer partout, quant à moi.

2295 De là à savoir qu'est-ce qui va se faire dans les bassins peu occupés, tout ça, je veux dire, ce n'est pas des choses que je peux honnêtement vous répondre ou que j'ai même réfléchi.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2300 Mais le cas peut relativement se produire aussi dans les régions dites plus densément habitées, mais ce sont des rivières, par exemple, où il y a non pas des grands secteurs urbains, des grandes municipalités, mais des petites localités qui n'ont pas de système d'aqueduc et qui prennent leur eau dans ces rivières-là, où il y a aussi de grandes portions agricoles.

2305 Alors, est-ce que vous voyez la gestion par bassin versant dans ces territoires-là? Comment la voyez-vous dans votre idéal à vous, là où c'est moins densément peuplé, même si c'est au sud du Québec?

Mme FRANCINE BERTRAND :

2310 Le principe de la gestion par bassin versant, c'est qu'on part de l'amont à l'aval. Donc, on travaille l'ensemble du bassin versant, puis on travaille aussi avec plusieurs intervenants du milieu.

2315 Donc, si dans un milieu quelconque, il y a beaucoup plus d'agriculteurs, il va y avoir beaucoup d'agriculteurs qui vont faire partie du comité. Donc, les décisions qui vont être prises vont satisfaire et les gens qui vont y vivre et aussi les besoins qui vont se vivre sur le bassin versant.

2320 Donc, je pense que c'est une solution idéale pour tous les types de bassin versant, excepté que chaque intervenant va procéder de façon différente parce qu'il va y avoir des représentations différentes.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2325 Alors, ça m'amène à votre fin de phrase: «le territoire idéal». Comme il y a, même ici au sud du Québec, des territoires un petit moins peuplés que d'autres, qu'est-ce qui peut être un territoire idéal? Est-ce que, selon vous, chaque rivière doit avoir son organisme, son comité de bassin, plus son organisme éventuellement de perception de fonds ou s'il peut y avoir des regroupements? Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là au niveau de l'identification, l'identité régionale?

Mme FRANCINE BERTRAND :

2335 Je pense que c'est important que les gens prennent la gestion de leur propre bassin versant pour la simple raison qu'ils développent un sentiment d'appartenance, un intérêt aussi. C'est difficile de dire...

2340 Parce qu'il y a toujours de l'argent aussi associé à ça. Il y a toujours aussi des décisions qui doivent être prises. On a beau dire qu'on a des bonnes intentions, mais si on gère un territoire qui n'est pas le nôtre, puis qu'on a à prendre une décision par rapport à la séparation de fonds, on va toujours favoriser notre bassin versant plutôt que le bassin versant de quelqu'un d'autre. Aussi, quand on est des gens qui vivent... si les gens qui prennent des décisions habitent majoritairement une partie du bassin versant, ils vont prendre des décisions pour favoriser leur section.

2345 C'est pour ça que c'est important que les gens développent un sentiment d'appartenance face à l'ensemble de la rivière, pour qu'ils demeurent intègres et puis qu'ils fassent les actions prioritaires sur leur bassin versant.

2350 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ça risque de nous faire beaucoup d'unités de ce genre dans le sud du Québec.

Mme FRANCINE BERTRAND :

2355

Oui, effectivement.

M. PIERRE MORIN :

2360

Oui, mais ce qui est assez important aussi, c'est de voir les rivières principales qui se jettent au fleuve. On part de là. Puis toutes les rivières qui se jettent dans ces rivières principales là, font partie de cette même rivière-là, à ce moment-là. Je ne sais pas si vous me suivez?

2365

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2370

Oui.

M. PIERRE MORIN :

2375

Donc, ça ne fait quand même pas... bien, ça fait quand même plusieurs rivières, mais en tout cas, ça élimine quand même plusieurs petits cours d'eau.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2380

Je vais passer à mon deuxième sujet et les deux derniers sont peut-être plus brefs. À votre page 7, vous partez une guerre contre les fertiliseurs, ceux qui font les gazons ultraverts.

M. PIERRE MORIN :

2385

J'ai reçu un téléphone hier soir, déjà.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2390

Vous demandez de réglementer davantage ces entreprises. Iriez-vous, par exemple, jusqu'à exiger une interdiction totale là où il y a des puits artésiens? Est-ce que, pour vous, réglementer, c'est sévère jusqu'à un certain point?

M. PIERRE MORIN :

2395 Moi, c'est une recommandation que j'amène comme ça. Ce n'est pas moi qui va
réglementer rien. C'est ce que je pense, que ça devrait être réglementé, parce que je pense
que ça a des problèmes assez sérieux. Je sais qu'il y a quand même des municipalités qui
interdisent toute utilisation de pesticides sur leur territoire, ce qui est quand même surprenant,
2400 mais il existe des municipalités. Il y en a quelques-unes au Québec. C'est assez intéressant je
trouve, particulier en tout cas.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :

2405 On va rester sur les gazons. Il y a une autre question, et c'était ma dernière. Donc, à la
page 18, votre troisième paragraphe, je pense que c'est l'arrosage par les citoyens. Là, on est
dans la gestion municipale, page 18, troisième paragraphe. C'est parce que je me suis
demandé, est-ce que ça signifiait pour vous, cette phrase, la voici:

2410 «(...) cette façon de faire ciblera les grands consommateurs d'eau et diminuera les coûts
d'approvisionnement (...)»,

2415 là, on parle des grands consommateurs. Mais aussi - peut-être un peu plus haut - vous
faites allusion aux arrosages de gazon. Est-ce que, dans votre esprit, ça va jusqu'à l'installation
de compteurs chez les citoyens? Parce que là, les arroseurs de gazon, ce n'est pas rien que
les grandes entreprises. Là, on parle du simple citoyen.

M. PIERRE MORIN :

2420 J'en parle dans la même phrase à peu près. Ce que je dis, je peux le relire parce que je
ne l'ai pas lu dans le mémoire tantôt. Je vais reprendre le paragraphe.

2425 Dans la société actuelle, les coûts reliés à l'utilisation de l'eau sont pratiquement tous
cachés. Il serait important de rendre visibles ces coûts, ce qui sensibiliserait les utilisateurs de
l'eau à sa conservation. Dans la même veine, compte tenu des coûts directs et indirects pour
approvisionner en eau une municipalité, cette eau doit être économisée. Pour arriver à cette fin,
les municipalités peuvent, par exemple, limiter l'arrosage des parterres, mettre en place des
compteurs d'eau et taxer le surplus d'une consommation considérée comme normale. Afin d'être
bien accepté par les contribuables d'une municipalité, il doit être clair qu'uniquement le surplus
de consommation sera taxé.

2430 D'ailleurs, c'est ce que moi, j'ai vécu dans la Municipalité de Lyster, qui est dans la
MRC de l'Érable. On avait un compteur d'eau chez nous, puis on payait le surplus de
consommation. À ce moment-là, les gens qui font attention ne paient rien; puis les gens qui
prennent énormément d'eau, bien, ils ont quelque chose à payer. Je pense que ça
2435 responsabilise les personnes.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous verriez ça partout, dans tous les foyers du Québec?

2440

M. PIERRE MORIN :

Je trouve ça intéressant. C'est sûr que, évaluer les coûts de ça, mettre ça en place, les inspecteurs, puis tout ça, c'est sûr que c'est des choses importantes à considérer. Mais à prime

2445

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

C'est tout pour moi.

2450

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, monsieur Genest.

2455

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez quelques pages assez sévères sur les producteurs agricoles, dans votre mémoire. Est-ce que vous vous êtes assis à des tables où vous vous retrouvez avec les producteurs? Est-ce que vous êtes en communication avec eux dans la région?

2460

Mme FRANCINE BERTRAND :

J'ai communiqué avec le président du club agroenvironnemental de notre région pour qu'il fasse partie de notre conseil d'administration à Envir-Action. Il s'est empressé de refuser. Puis j'ai aussi demandé à une personne de l'UPA aussi de faire partie de notre conseil d'administration, puis ce qui était drôle, c'est qu'il me répondait: «Vous ne m'empêcherez pas de cultiver jusqu'au bord de mon ruisseau.» C'était ça qu'il me répondait quand je lui demandais de faire partie du conseil d'administration de l'organisme.

2465

2470

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, les deux groupes vont devoir s'appivoiser, dans la région, si je comprends bien.

Mme FRANCINE BERTRAND :

2475

Oui, effectivement. Mais ce que j'ai fait, par contre, c'est que j'ai fait une affiche spécialement pour ces groupes-là disant que chaque groupe de la société devait investir dans l'environnement. Puis je lui ai dit: «Je vous ai mis en plein milieu pour vous montrer que vous n'étiez pas les seuls, qu'il y avait les industries, le municipal, les individus, l'agriculture et la foresterie, à investir, puis que tout le monde était sur le même piédestal.»

2480

M. PIERRE MORIN :

Puis j'ai parlé beaucoup de la problématique de l'agriculture parce que c'est la problématique principale dans notre région - parce qu'il n'y a pas énormément d'industries, en tout cas, à la hauteur où est-ce qu'on est - puis c'est elle qui cause le plus de dommages pour l'instant. Donc, c'est sûr que j'ai peut-être plus tapé sur ce clou-là, si on peut dire.

2485

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, j'ai lu attentivement votre mémoire. Effectivement, c'est des pages assez lourdes et assez sévères. Et c'est pour ça que je me demandais, dans votre action, quel genre de communication et de relation vous aviez déjà entrepris pour vous approcher des producteurs agricoles et travailler à plus long terme avec eux. Vous avez répondu.

2490

2495

Mme FRANCINE BERTRAND :

Puis l'avenir va faire en sorte qu'on va être obligé de travailler avec eux, parce qu'on souhaite qu'ils fassent partie du comité de bassin. Parce que sinon, ils vont être bien malheureux de ne pas prendre de décision par rapport à leur bassin versant.

2500

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'autant plus que, comme vous le disiez vous-même, la gestion par bassin versant, c'est une approche descendante et ascendante: descendante parce qu'on va de l'amont vers l'aval de la rivière et ascendante lorsqu'on va du bas vers le haut de la population. Et probablement horizontale aussi, parce qu'il faut concerter tous les secteurs et partenaires concernés.

2505

2510

Mme FRANCINE BERTRAND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2515

Alors, juste avant de terminer, dans la gestion par bassin versant - vous pourrez prendre connaissance des mémoires qui commencent à nous arriver, qui vont être rendus publics au fur et à mesure - dans la région de la Chaudière-Appalaches, on nous a signalé d'une manière très importante les étapes, les étapes de mettre les partenaires ensemble, d'établir la somme des connaissances et ensuite d'arriver à établir un schéma directeur de l'eau. Et souvent, en tout

2520

cas, deux, trois groupes déjà nous ont signalé l'importance très grande d'instruments d'analyse, soit de système informatisé, soit d'autres types pour bien faire les portraits.

Parce que là, il y a un double acte de concertation, mais aussi de connaissance et d'encadrement de la connaissance, qui est quelque chose de fort intéressant. En tout cas, vous trouverez là des points de vue, des observations, je pense, qui sont complémentaires des choses que vous dites là-dessus, pour pas qu'on réinvente partout le bouton à quatre trous.

2525

Mme FRANCINE BERTRAND :

2530

Oui, effectivement, oui.

LE PRÉSIDENT :

2535

On s'entend. Il y a une accélération.

L'autre chose qui me frappe aussi, c'est qu'il y a beaucoup de demandes d'argent dans votre mémoire, par incidence, soit pour la création des comités, soit pour le soutien des groupes, soit pour la mise en oeuvre des programmes de bassin, des agences -- en tout cas des comités de bassin, non pas d'agences. Agence, c'est autre chose.

2540

Là, malheureusement on n'aura pas le temps ce soir, mais l'UPA a fait aussi des demandes, la même chose. Si tout le monde se met en situation de demander de l'argent, à un moment donné, on va être obligé de faire la sommation de tout ça pour voir combien ça coûte tout ça. Mais c'est un problème qu'on a en commun.

2545

Alors, il me reste à vous remercier de votre contribution, de votre travail très considérable et évidemment, le processus continue. Merci beaucoup.

2550

Mme FRANCINE BERTRAND :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2555

Est-ce qu'il y a des personnes qui, dans l'audience ce soir, estiment qu'elles ont un droit de rectification? Est-ce qu'il y a des choses fausses qui ont été dites? On n'argumente pas. On dit: «Sur ce point-là, c'est faux.»

Venez, monsieur.

2560

M. CAMILLE DESMARAIS :

Bonsoir!

2565

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

M. CAMILLE DESMARAIS :

2570

Camille Desmarais du ministère de l'Agriculture, Direction régionale Centre-du-Québec. Quelques faits, aussi quelques précisions, un peu comme le commentaire que vous avez apporté, monsieur le président, au sujet de sources d'information. À la page 14...

2575

LE PRÉSIDENT :

De quel mémoire parlez-vous?

M. CAMILLE DESMARAIS :

2580

Excusez, le mémoire Envir-Action.

LE PRÉSIDENT :

2585

Oui, page 14.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2590

Le premier paragraphe, on dit que:
«Étant responsable de plus des deux tiers de la charge polluante des cours d'eau de la vallée du Saint-Laurent (...)»

La source, j'aimerais la connaître, éventuellement.

2595

LE PRÉSIDENT :

Ça, je l'ai demandé. Ça va, je l'ai demandé.

2600

M. CAMILLE DESMARAIS :

Et également le type de polluant, quel polluant équivaut aux deux tiers.

2605

LE PRÉSIDENT :

En demandant la source, je me suis trouvé à faire la chose.

2610

M. CAMILLE DESMARAIS :

D'accord, on pourra vérifier.

2615

LE PRÉSIDENT :

Ça, ce n'est pas une correction.

2620

M. CAMILLE DESMARAIS :

Non, non, une source d'information.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais satisfaisez-vous du correctif, s'il vous plaît.

2625

M. CAMILLE DESMARAIS :

Au niveau du correctif, il y aurait, troisième paragraphe: «Des prélèvements d'eau à des fins d'irrigation des terres en culture sont également courants.» On pourrait dire que ce n'est pas courant, c'est plutôt exceptionnel. Et sur 225 000 hectares qu'il y a en culture dans la région, il y a environ de 2 000 à 3 000 hectares qui sont irrigués occasionnellement, selon les besoins.

2630

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Vous pouvez me déposer cette information-là?

2635

M. CAMILLE DESMARAIS :

Je pense que je l'avais déjà déposée lors des sessions précédentes.

2640

LE PRÉSIDENT :

On vérifiera, très bien.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2645

Et maintenant, à la page 17, on mentionne au deuxième paragraphe: «N'oublions pas que le drainage agricole et forestier sont subventionnés». Le drainage agricole, au ministère de l'Agriculture, n'est plus subventionné. Le drainage forestier, ça, il faudrait vérifier. Je crois qu'il l'est encore, mais très limité.

2650

LE PRÉSIDENT :

Il l'est encore.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2655

Oui, mais il faudrait vérifier auprès des collègues du MRN.

LE PRÉSIDENT :

2660

Cela a été dit en audience.

M. CAMILLE DESMARAIS :

Ça a été dit?

2665

LE PRÉSIDENT :

Oui. Donc, actuellement, le drainage agricole n'est pas subventionné.

2670

M. CAMILLE DESMARAIS :

Un peu précédemment, au milieu du paragraphe, on parle: «(...) en vérifiant par la conformité des travaux effectués avec le remboursement des taxes.» Le programme de remboursement des taxes, c'est un programme de remboursement des taxes s'il n'est pas rattaché à aucuns travaux. C'est pour ça, je n'ai pas compris le sens de la phrase.

2675

LE PRÉSIDENT :

2680 Donc, au plan du rectificatif, le remboursement des taxes n'est pas lié à la réalisation de travaux.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2685 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2690 **M. CAMILLE DESMARAIS :**

Ça va, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2695 Merci.

Oui, monsieur?

M. PIERRE MORIN :

2700 C'est pour les travaux d'entretien de cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

2705 Venez au micro, s'il vous plaît. Je vais écouter l'explication du sens de votre texte, mais on ne reprendra pas la polémique.

M. PIERRE MORIN :

2710 Si ma mémoire est bonne, c'était pour l'entretien des cours d'eau municipaux. C'était des taxes qui étaient reliées à ça. C'est ce que je pensais. Puis en ce qui concerne le drainage, souvent c'est pour l'entretien justement des cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

2715 Revenez, monsieur, ici. Par bonheur, le ton ne monte pas. Quand le ton monte, c'est plus difficile.

M. PIERRE MORIN :

2720

Je ne suis pas malcommode.

LE PRÉSIDENT :

2725 Alors, je vous présente l'un à l'autre et l'autre à l'un. Essayons de voir. Monsieur, la question qui soulève la conformité des travaux, qui sont des travaux, vous dites, de...

M. PIERRE MORIN :

2730 D'entretien des cours d'eau municipalisés, qu'on appelle, qui sont souvent les fossés des cultivateurs.

LE PRÉSIDENT :

2735 En quoi cela amène-t-il un remboursement de taxes foncières?

M. PIERRE MORIN :

2740 Je vais vous renvoyer le document en question. Je ne pourrais pas vous expliquer ça comme ça en détail. Ça fait quand même un petit bout que j'ai fait mon travail, mais c'était pour ces travaux-là. C'est ce que je peux vous dire.

LE PRÉSIDENT :

2745 Oui, monsieur?

M. CAMILLE DESMARAIS :

2750 Pour préciser dans le fond, je pense qu'il fait allusion au drainage des cours d'eau, en fin de compte, au creusage des cours d'eau, et ça, c'est sous juridiction municipale. Quand on creuse les cours d'eau, au niveau municipal, c'est qu'il y a plusieurs intervenants ou il y a plusieurs producteurs et la façon de payer la facture, c'est sous forme de taxes. Ça fait que les trois ou quatre, cinq producteurs voient augmenter leur compte de taxes pour faire les travaux. Mais ça n'a aucun lien avec le remboursement de taxes.

2755 Le remboursement de taxes, c'est un programme du ministère de l'Agriculture qui rembourse une partie des taxes municipales et scolaires, sans aucun lien avec le type de travaux à effectuer au niveau du drainage. Le drainage est juridiction municipale et c'est eux autres qui s'arrangent avec la facture. Et pour payer la facture, il y en a qui vont payer directement si les travaux ne sont pas trop coûteux. Et ceux qui sont plus coûteux, d'envergure, bien, c'est réparti sur le compte de taxes des producteurs, mais il n'y a aucun lien avec le programme du Ministère.

2760

LE PRÉSIDENT :

2765

Que vous remboursez, par ailleurs?

M. CAMILLE DESMARAIS :

2770

Ce n'est pas ces taxes-là qu'on rembourse. On rembourse les taxes foncières à 70 %, si ma mémoire est bonne, mais on ne rembourse pas les taxes spécifiques au creusage des cours d'eau. Il n'y a aucun lien entre les deux. C'est comme une taxe additionnelle.

LE PRÉSIDENT :

2775

Une taxe additionnelle, qui n'est pas une taxe foncière.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2780

Oui, qui devient sur le compte de taxes comme...

LE PRÉSIDENT :

Vous, quand vous remboursez, vous excluez...

2785

M. CAMILLE DESMARAIS :

C'est global.

2790

LE PRÉSIDENT :

... la partie de la taxe qui est attribuable aux travaux.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2795

Non, non, on n'exclut pas. C'est global. On fait un remboursement de taxes. Si le producteur a X montant à payer et dans ses taxes, il y a la police, tous les services municipaux, incluant le creusage des cours d'eau, c'est remboursé à 70 %, global. On ne fait pas de distinction.

2800

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur a raison dans son affirmation.

2805 **M. CAMILLE DESMARAIS :**

Pas tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2810

Mais oui.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2815 Il n'y a pas de relation entre le programme de remboursement...

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous ne vérifiez pas la conformité...

2820

M. CAMILLE DESMARAIS :

Non.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

... mais en réalité, vous payez les taxes foncières, y compris celles engendrées par les travaux faits dans...

2830 **M. CAMILLE DESMARAIS :**

Oui, mais c'est très minime la proportion.

LE PRÉSIDENT :

2835

Que ce soit minime ou pas minime, l'affirmation est...

M. CAMILLE DESMARAIS :

2840 Oui, oui, mais ce que je veux dire, il n'y a aucun lien entre... puis les travaux de creusage de cours d'eau est sous juridiction municipale. Le Ministère n'intervient pas dans le creusage des cours d'eau. C'est vraiment les trois, quatre, cinq producteurs.

LE PRÉSIDENT :

2845

Il n'y a pas d'accusation au Ministère qui est faite, là. Il y a un constat global et le constat global est vrai.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2850

Non. C'est que la façon que la phrase est énoncée, il y aurait un lien entre la vérification des travaux et le programme de remboursement de taxes. C'est qu'il n'y a aucun lien. On rembourse les taxes d'une façon globale, sans savoir ce que le monde municipal fait avec ses taxes.

2855

LE PRÉSIDENT :

2860

Là, il peut y avoir une très fine subtilité de rédaction, c'est-à-dire que le remboursement de taxes est fait sans qu'il y ait vérification de l'impact sur l'environnement d'un certain nombre de travaux. Donc, son affirmation n'est pas fautive.

M. CAMILLE DESMARAIS :

2865

C'est comme l'ensemble des services, que les municipalités perçoivent des taxes pour l'ensemble des services.

LE PRÉSIDENT :

2870

Ça va, on n'argumentera pas plus longtemps.

Alors, d'autres mises au point? Sur les faits seulement, pas sur l'argumentation, oui.

M. DENIS BILODEAU :

2875

Oui. Bon, dans le mémoire qui vient d'être présenté, on note, à la page 14, que:
«La production végétale a été marquée par l'instauration de la monoculture, une mécanisation accrue et l'augmentation de l'usage des fertilisants et des pesticides.»

2880

Et moi, j'ai une note qui a été publiée par le ministère de l'Environnement, qui mentionne que:

«Des quantités, en ce qui concerne les engrais minéraux, puis les quantités ont diminué de 12 % entre 1988 et 1998, passant de 527 000 à 464 000 tonnes.»

2885

Alors, on ne parle pas d'augmentation, on parle de diminution de 100 000 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

Un instant. Vous êtes à la page 14. À quelle ligne?

2890

M. DENIS BILODEAU :

Deuxième paragraphe.

2895

LE PRÉSIDENT :

Mais là, l'affirmation de monsieur est une affirmation d'ordre historique. Ce n'est pas une affirmation pour aujourd'hui. C'est: la production a été marquée.

2900

M. DENIS BILODEAU :

Oui, mais il mentionne que c'est une augmentation accrue de l'utilisation des fertilisants et des pesticides, alors que c'est le contraire. Au fur et à mesure que les producteurs ont été conscients d'une approche plus environnementale et au fur et à mesure que les conseillers agricoles nous ont apporté l'incidence par rapport à la valeur fertilisante de nos fumiers, il y a eu une baisse au niveau des fertilisants.

2905

LE PRÉSIDENT :

Récente?

2910

M. DENIS BILODEAU :

Oui, oui, entre 1988... en l'espace de dix ans. Et la même chose:

2915

«Une diminution des insecticides et des fongicides, respectivement de l'ordre de 8.8 % au niveau des insecticides et de 17.4 % au niveau des fongicides, entre 1992 et 1997.»

Alors, cette donnée-là, ce n'est pas en augmentation, c'est en baisse, c'est en réduction. Et ça, c'est des actions qui ont été menées par une conscientisation des producteurs.

2920

LE PRÉSIDENT :

Tout dépend évidemment de la braquette historique dans laquelle on se situe. Si on part des années 50, c'est autre chose, mais les données récentes...

2925

M. DENIS BILODEAU :

Là, on parle entre 1988 et 1998.

2930

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

M. DENIS BILODEAU :

2935

Alors, c'est une baisse. Autre chose aussi quand on mentionne qu'un producteur a eu 75 millions \$, reçu 10 millions \$, qu'on est trop subventionné. On peut mentionner qu'en 97, l'ensemble de la production agricole, 90 % de ces revenus, les producteurs ont été les chercher au niveau des prix de marché et non au niveau des subventions.

2940

Et il faut mentionner aussi qu'au niveau de l'assurance-stabilisation, c'est un fonds d'assurance qui est instauré par une participation des producteurs et des gouvernements et que c'est fluctuant par rapport aux gouvernements.

LE PRÉSIDENT :

2945

C'est parce qu'un mémoire n'a pas à tout dire. Est-ce que vous attaquez l'affirmation comme quoi un éleveur prospère de Farnham - on pourrait nommer son nom - sur un chiffre de 75 millions \$ a reçu 10 millions \$?

2950

M. DENIS BILODEAU :

Bien, j'aimerais avoir sa référence. C'est ça. Je ne la vois pas là. Une vérification.

LE PRÉSIDENT :

2955

Parce que le reste, vous argumentez en disant: «Il y a aussi d'autres choses.» Un militant a le droit de mettre son fait. Si son fait est faux, il est faux. Il n'est pas obligé de dire toutes les nuances ou les compléments d'information. Ça marche?

2960

M. DENIS BILODEAU :

Et on note aussi que:

«Le Québec a produit 5 millions de porcs en 96 et qu'il compte doubler sa production d'ici l'an 2016.»

2965

Alors, dans les principales orientations qui ont ressorti au niveau de la Conférence sur l'agriculture qui s'est tenue v'là deux ans et qui s'est répétée ce printemps, l'orientation était de doubler les exportations de produits agricoles, de l'ensemble de la production agricole, doubler

2970

les exportations, mais de l'ensemble de la production agricole et non pas spécifiquement de la production porcine.

LE PRÉSIDENT :

2975

Très bien.

M. DENIS BILODEAU :

C'est une distinction à faire par rapport à ça.

2980

Et par rapport aux cours d'eau, on peut vous mentionner qu'il y a un suivi au niveau municipal. C'est les municipalités qui en sont responsables et les inspecteurs municipaux font un suivi par rapport à ça. Et les plans et devis doivent être acceptés au niveau du ministère de l'Environnement. Quand il s'agit non pas d'entretien, mais quand il s'agit de creusage de cours d'eau, ça prend une acceptation au niveau des ministères concernés. Alors, le suivi est là.

2985

Autre chose aussi, quand on mentionne au niveau de l'analyse des rivières...

LE PRÉSIDENT :

2990

Quelle page, s'il vous plaît.

M. DENIS BILODEAU :

2995

Non, je n'ai pas la page.

LE PRÉSIDENT :

Êtes-vous dans le paragraphe «gestion municipale»?

3000

M. DENIS BILODEAU :

3005

Je l'avais noté parce qu'à un certain moment donné, dans ses explications, il nous mentionnait qu'on devrait avoir un suivi par rapport aux activités agricoles quand on fera l'étude des bassins versants au niveau des rivières, tant de l'aval à aller à l'amont, un rapport qui avait ressorti au niveau de l'étude de la rivière Saint-François l'an passé, qui démontrait que la rivière en amont de Drummond n'était pas plus polluée qu'en aval. Autrement dit, la rivière s'améliorait au fur et à mesure qu'elle s'approchait du fleuve et la concentration de production agricole se situait exactement entre Drummondville et le fleuve. Donc, ce n'était pas une détérioration, mais une amélioration de la situation.

3010

LE PRÉSIDENT :

Peut-être que ce serait bien que vous ayez un des vos membres qui siègent sur le comité.

3015

M. DENIS BILODEAU :

Bien, en tout cas, je ne sais pas lesquelles personnes ont été invitées. Je n'en avais pas entendu parler.

3020

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Alors, vous voyez qu'on est dans un terrain serré.

3025

Écoutez, on a ouvert l'audience, on est en train de planifier, notre tournée est planifiée. Comme on est au début, qu'on est très tôt dans la tournée, il y a des gens qui n'ont pas été prêts à présenter leur mémoire. J'ai accepté, à cause d'un ensemble de raisons, qu'il puisse y avoir un peu de transfert de bassin. Ce n'est pas très écologique, mais c'est socialement souhaitable dans ce cas-là, de sorte qu'il y a des gens d'ici qui viendront à Trois-Rivières ou qui viendront à Québec pour présenter des mémoires. Il y a ici des gens d'ailleurs qui sont en train de se préparer pour leur mémoire, ils ne sont pas prêts à le présenter maintenant mais ils viendront à Trois-Rivières. J'espère qu'on n'aura pas de réaction de rejet quand on va arriver à Trois-Rivières. En tout cas, je le prendrai sur moi.

3030

3035

De sorte que comme il n'y a pas d'autre monde qui s'est inscrit, je termine la session ce soir. Et il n'y aura pas de session demain, puisqu'il n'y a pas d'intentions de mémoires qui nous ont été signalées pour la présente tournée. Par ailleurs, s'il y a des gens qui veulent s'inscrire pour passer dans une autre région, ce n'est pas le meilleur, ça aurait été mieux qu'on les reçoive ici puisqu'on aurait eu tout le contexte et on aurait pu avoir plus de temps pour causer. Là, on verra comment on gérera le temps après.

3040

Ce soir, j'ai débordé la demi-heure, vous avez remarqué, dans les cas des deux mémoires de groupe. Si j'avais eu quinze mémoires ce soir, bien, il aurait fallu gérer le temps d'une manière plus serrée. Donc, on risque de serrer les autres après, mais mieux vaut ça que les gens puissent préparer, compte tenu de leurs ressources et de leurs moyens, puissent avoir le temps raisonnable pour préparer leur mémoire. C'est une décision qu'on a prise, on verra au bout du terme si on avait pris une décision sage et prudente. C'est à l'usage qu'on le sait dans ce genre de chose.

3045

3050

Il me reste à vous remercier beaucoup de votre présence, à vous inviter à suivre nos travaux, à vous informer sur notre site Internet de l'existence des mémoires. Quand nous recevons une copie informatique, nous la mettons sur le site. Sinon, les mémoires sont disponibles. Tous les mémoires reçus et présentés rentrent sur l'information dans la documentation. Donc, vous pouvez les voir, les lire au Centre de documentation. Parfois, par la transcription du verbatim, vous avez des bouts importants de mémoires. Alors, ça permet donc de continuer à améliorer la connaissance et à faire progresser l'ensemble de l'audience.

3055

3060

Je rappelle que l'audience n'est pas féconde que uniquement quand la Commission a remis son rapport, mais elle l'est déjà par le fait que vous vous accrochez à une question, vous la fouillez, vous la connaissez, vous la mettez en oeuvre. Et déjà, ça, c'est un résultat extraordinairement important à votre niveau. Alors, merci beaucoup. Et pour certains, on se reverra dans la poursuite de notre route, merci.

3065

Je voudrais aussi remercier les gens en soutien à l'assemblée: alors l'équipe technique du ministère des Relations avec les citoyens, messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier; madame la sténotypiste, Lise Maisonneuve; notre analyste ici, Édith Lacroix; et à l'arrière, l'agente d'information, madame Louise Bourdages; et la coordonnatrice du secrétariat, Anne-Marie Gaulin. Merci bien.

3070

3075

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3080

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.